



Service national d'accueil
téléphonique de l'enfance en danger

Étude annuelle relative aux appels du Snated en 2019

Avant-propos.....	2
Synthèse chiffrée des appels en 2019.....	3
Notre métier : l’écoute.....	4
Organisation du service.....	5
Nomenclature et qualification des appels	6
1. Données de la téléphonie : types d’appels et analyse des flux.....	7
1.1 Une baisse des appels présentés pour un taux de décrochage stable	8
1.2 Un flux d’appels irrégulier sur l’année	9
1.3 Des créneaux horaires privilégiés par les appelants	9
2. Les appels traités.....	11
2.1 Une augmentation constante des IP depuis 2012	13
2.2 Les Informations Préoccupantes en général plus longues que les Aides Immédiates.....	14
2.3 Une disparité des informations préoccupantes selon les départements	14
3. Caractéristiques de la population concernée par les appels	16
3.1 Les appelants sont majoritairement membre de la famille proche.....	18
3.2 Les Caractéristiques des enfants en danger ou en risque de l’être	19
3.3 Le tiers des enfants en danger vivent dans une famille dite « traditionnelle ».....	20
3.4 Des auteurs présumés très majoritairement issus du cercle familial	21
4. Caractéristiques des dangers	28
4.1 Une prédominance des violences psychologiques, physiques et des négligences envers l’enfant	30
4.3 Des auteurs présumés majoritairement membres de la famille proche de l’enfant.....	32
Les caractéristiques des auteurs présumés	34
5. Informations recueillies sur les situations.....	39
5.1 Les souffrances psychiques sont plus souvent associées aux enfants en danger ou en risque de l’être.....	40
5.2 Et les divorces ou séparations sont les premiers facteurs liés aux parents.....	41
5.3 Les problèmes d’hygiène sont évoqués dans le tiers des situations.....	42
6. ORIENTATION ET SUITE DES APPELS	43
6.1 Les orientations apportées aux appels traités	44
6.2 Les retours d’informations préoccupantes	44
Liste des tableaux	55
Liste des figures	55
Liste des cartes	55

Avant-propos

L'étude statistique du SNATED, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, illustre l'activité du service chaque année mais permet également un éclairage sur les caractéristiques des situations concernées et leur évolution. Cette étude comprend l'analyse du circuit et la finalité des appels, l'évolution des flux des appels traités, un chapitre sur la population concernée (appelants, enfants, auteurs présumés), les dangers évoqués et les retours d'informations préoccupantes qui renseignent sur les suites données à la transmission par les départements.

Le comité technique du SNATED contribue par son avis et ses expertises à la compréhension des différents aspects de ces analyses.

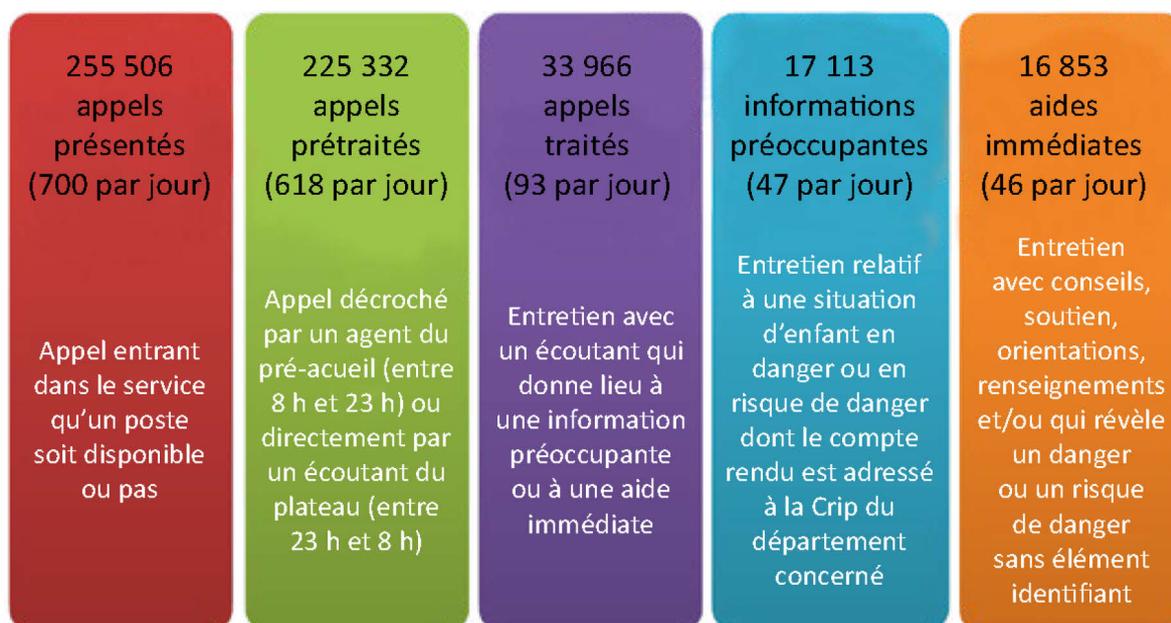
Les données du SNATED sont recueillies par les écoutants, professionnels de la protection de l'enfance, sur la base d'éléments déclaratifs et font l'objet d'une validation par les cadres qui en assurent la cohérence. Elles permettent de croiser des variables concernant des problématiques que les acteurs de la protection de l'enfance peuvent intégrer dans leur réflexion et dans l'élaboration des politiques publiques. Ces données font l'objet d'une attention toute particulière des équipes du SNATED, qui s'exercent à la plus grande précision dans le recueil et les définitions des cochages possibles. Un travail d'actualisation en lien avec l'évolution des problématiques et l'évolution législative est au cœur des préoccupations. Cette année par exemple un travail important s'est mené dans le repérage des victimes de violences au sein du couple et des effets sur les enfants témoins et donc victimes.

On constate au sein des appels traités, une augmentation des informations préoccupantes, qui correspondent ainsi à un appel traité sur deux (50,4%).

L'optimisation des outils téléphoniques et des avancées en matière de différenciation des enfants concernés par une situation ont rendu possible, depuis 2015, le dénombrement des enfants distincts. Ainsi, cette année, 49 469 enfants sont concernés par un appel traité parmi lesquels 35 160 enfants sont concernés par une situation de danger.

Le 119 confirme son rôle de repérage et de prévention : en 2019, une famille sur trois n'était pas connue des départements pour d'autres faits de danger sur mineur.

Synthèse chiffrée des appels en 2019



Notre métier : l'écoute

L'équipe du 119 est composée d'un directeur, une assistante, trois coordonnateurs, 45 écoutants (professionnels de l'enfance : psychologues, éducateurs, juristes...) et 10 agents de pré-accueil. Les fonctions support (Ressources humaines, communication, informatique) sont mutualisées au sein du GIP Enfance En Danger.

Être écoutant au 119 c'est avoir, au préalable, une formation en psychologie, en action sociale ou en droit. Avant sa prise de poste, le professionnel bénéficie d'une session de formation en interne avec des modules spécifiques comme l'entretien téléphonique, le développement de l'enfant, les dispositifs de protection des mineurs.

Avant de prendre des appels, l'écoutant fera de la « double écoute » puis il sera lui-même écouté, lors de ses premières prises de poste. Il bénéficie de l'accompagnement et de l'étayage d'un tuteur (lui-même écoutant), ainsi que de la disponibilité particulière d'un coordonnateur. Ce dernier est en lien avec les départements et prend en compte leurs attentes.

La spécificité au 119 n'est pas seulement l'écoute mais le recueil d'informations précises et circonstanciées en matière de danger, de mauvais traitements et de parentalité. L'écoutant mène des entretiens semi directifs et fait ses comptes rendus écrits via un logiciel dont les données quantitatives et qualitatives sont exploitées annuellement pour la réalisation de la présente étude. Les entretiens menés nécessitent donc une « attention soutenue », d'autant que l'appelant n'a pas vocation à être rappelé. L'écoutant doit également être en capacité de contenir la souffrance des appelants et de reformuler ou mettre du sens sur ce qu'ils amènent de façon confuse ou abrupte au cours de certains appels. Le lien téléphonique est particulier, aussi il convient de bien maintenir les processus de pensée.

Il peut être amené à gérer une situation d'urgence ; au-delà de l'urgence à répondre, celle à agir et à faire une liaison avec des services du type police, pompiers, etc. Le coordonnateur ou la direction du 119 d'astreinte, peut être un appui dans ces situations de danger grave et imminent.

L'écoutant doit faire preuve de souplesse et d'adaptabilité car, il ne sait pas, au préalable, à quoi (contenus) et à qui (profils des appelants) il va répondre.

Organisation du service

- **Pré-accueil** : plateforme au sein de laquelle des agents dédiés filtrent tous les appels de 8h à 23h en semaine. Sont transférés aux écoutants les appels dont l'objet relève des missions du SNATED. En dehors de ces horaires, les appels sont directement décrochés par les écoutants.

Ci-dessous les effectifs du pré-accueil par tranche horaire, excepté les vacances scolaires où les effectifs sont réduits à un agent. Pendant celles-ci les effectifs sont identiques à ceux du samedi au dimanche.

Du lundi au vendredi		
8-10h	10-21h	21-23h
1	2	1
Du samedi au dimanche		
9-23h		
1		

- **Plateau d'écoute** : plateforme au sein de laquelle les écoutants traitent les appels transférés par les agents du pré-accueil ou répondent directement lorsque ces derniers ne sont pas présents.

Ci-dessous les effectifs du plateau d'écoute par tranche horaire. Pendant les vacances scolaires, les effectifs sont identiques à ceux du samedi au dimanche.

Du lundi au vendredi					
7-9h	9-11h	11-19h	19-21h	21-23h	Nuit
2	4	6	5	4	2
Du samedi au dimanche					
2	4				2

L'interprétation des chiffres issus de cette étude est à mettre en lien avec l'organisation du service et la configuration-type du service.

Jour

8h – 23h

- Pré-accueil : 1 ou 2 agents selon les horaires
- Plateau d'écoute : entre 2 et 6 écoutants selon les horaires

Nuit

23h – 8h

- 2 configurations possibles :
 - Plateau d'écoute : 2 écoutants
 - 1 agent du pré-accueil et 1 écoutant (84 nuits en 2019)

Nomenclature et qualification des appels

La nomenclature des types d'appels de présente comme suit :

Nomenclature	Définition
Appel entrant	Appel entrant dans le système téléphonique du SNATED via le message d'accueil
Appel dissuadé	Appel raccroché par l'appelant pendant le message d'accueil ou appel pour lequel l'appelant est incité à interrompre son appel qui ne concerne pas les missions du service
Appel présenté	Appel qui arrive dans le service, qu'un poste soit disponible ou pas
Appel abandonné	Appel raccroché par l'appelant avant d'avoir pu être pris en charge par le pré-accueil ou le plateau d'écoute
Appel pré-traité	Appel qui est décroché par les agents du pré-accueil ou directement par les écoutants du plateau
Appel traité	Appel qui donne lieu à une information préoccupante (IP) transmise au département ou à une aide immédiate (AI) de la part de l'écoutant

- **Aide immédiate (AI)** : entretien téléphonique qui a fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements et/ou qui révèle un danger ou un risque de danger sans élément identifiant. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans.
- **Information préoccupante (IP)** : entretien téléphonique relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont le compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du ou des départements concernés. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans.
- **L.I.S.A** : Logiciel Interactif de Suivi des Appels. Applicatif métier du SNATED.

1. DONNEES DE LA TELEPHONIE : TYPES D'APPELS ET ANALYSE DES FLUX

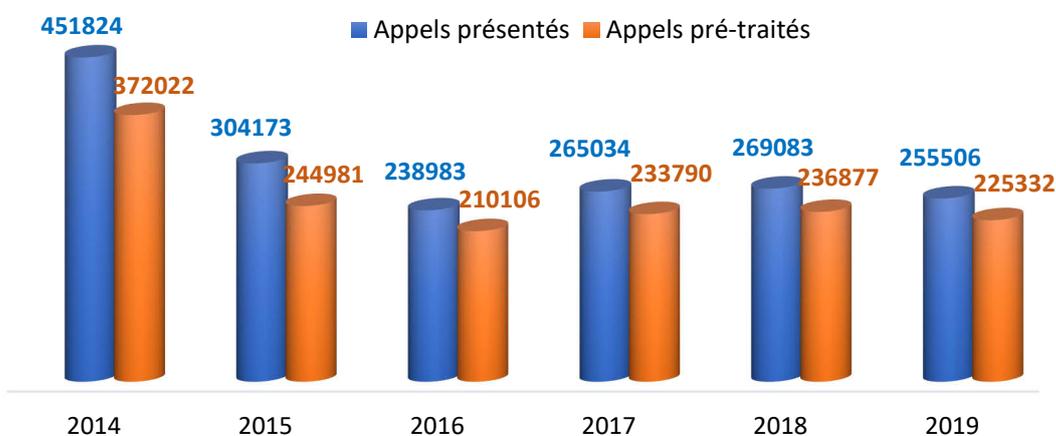
Un appel arrivant dans le système téléphonique du SNATED suit un circuit composé de trois niveaux : le système téléphonique, le pré-accueil et le plateau d'écoute. L'analyse de l'activité téléphonique du service permet donc de décrire le circuit des appels à travers leur répartition entre chaque niveau ainsi que la fréquence des flux d'appels.

1.1 Une baisse des appels présentés pour un taux de décrochage stable

En 2019, 447 263 appels sont parvenus dans le système téléphonique du 119. Le nombre d'appels dissuadés, c'est-à-dire, non destinés au service ou raccrochés pendant le message d'accueil, s'élève à 191 757. Cela porte à **255 506 le nombre d'appels présentés au service et réellement en mesure d'être pré-traités.**

Parmi les appels présentés, **225 332** appels ont été pré-traités conduisant à un taux de décrochage de 88,2%. Ce chiffre, très élevé dans le domaine de la téléphonie sociale, témoigne de la qualité de service. La baisse des appels présentés observée a également entraîné une baisse équivalente des appels pré-traités (-4,9%).

Figure 1: Evolution du nombre d'appels présentés et pré-traités entre 2014-2019



Invitation à rappeler : Lorsque tous les écoutants sont en cours de traitement d'un appel, les agents du pré-accueil invitent les appelants à renouveler leur appel ultérieurement pour joindre le 119. Cette régulation permet d'étaler les appels et de faciliter un meilleur accès au service.

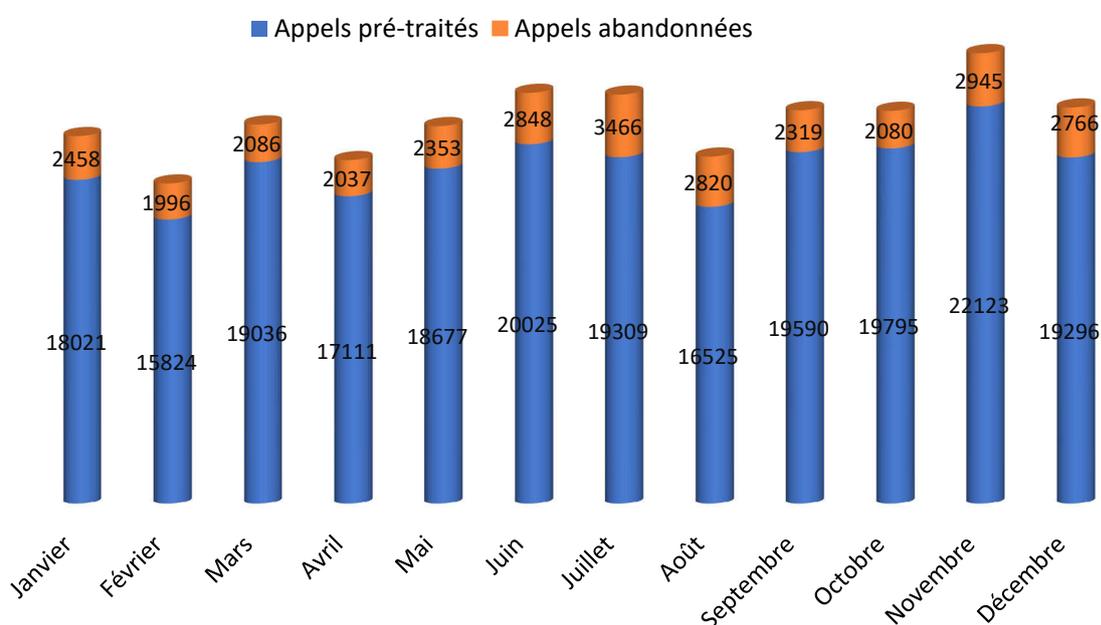
En 2019, 98 199 appels ont reçu une invitation à rappeler, ce qui représente **43,6%** des appels pré-traités. Ce pourcentage met en relief les périodes d'engorgement du service durant la journée.

1.2 Un flux d'appels irrégulier sur l'année

Les appels présentés représentent la somme des appels pré-traités et des appels abandonnés. Leur flux varie en fonction de la période de l'année, du jour de la semaine ou encore du moment de la journée.

Les 255 506 appels présentés au service en 2019 correspondent à une moyenne mensuelle de 21 292 appels présentés. Cette moyenne reste stable en générale, sauf durant les mois de février et août qui enregistrent les plus faibles nombres d'appels. Les mois de juin-juillet et novembre ont enregistré les plus grands nombre d'appels.

Figure 2: Nombre d'appels présentés par mois au 119 en 2019

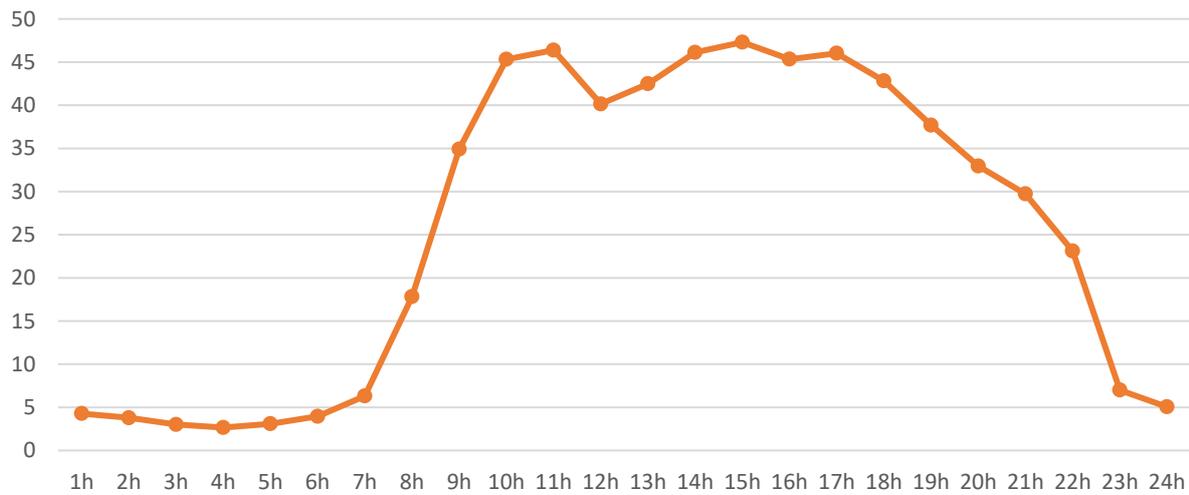


1.3 Des créneaux horaires privilégiés par les appelants

Le profil du nombre d'appels pré-traités selon l'heure de la journée se maintient comme les années précédentes et ceci, en fonction de la configuration du service (cf. figure3). C'est en présence des agents du pré-accueil (entre 08h et 23h), que les nombres moyens d'appels présentés par heure sont les plus élevés.

Le nombre d'appels pré-traités est plus important entre 10h et 11h et 14h et 17h : 46 appels pré-traités en moyenne pour 49 appels présentés par heure. Le nombre d'appels présentés est plus faible de 23h à 8h (entre 19 et 23 appels présentés par heure). Les appels présentés parviennent directement sur le plateau d'écoute (présence de 2 écoutants). Quand l'un des deux écoutants de permanence est absent, le pré-accueil délègue exceptionnellement un agent la nuit.

Figure 3: Nombre moyen d'appels présentés par heure au 119 en 2019



A retenir sur les flux d'appels

En 2019, 255 506 appels ont été présentés au pré-accueil ou directement sur le plateau d'écoute dont 225 332 appels pré-traités. Sur 10 appels présentés au service, 9 appels ont été pré-traités par un professionnel. Le nombre d'appels présentés varie d'un mois à l'autre.

2. LES APPELS TRAITES

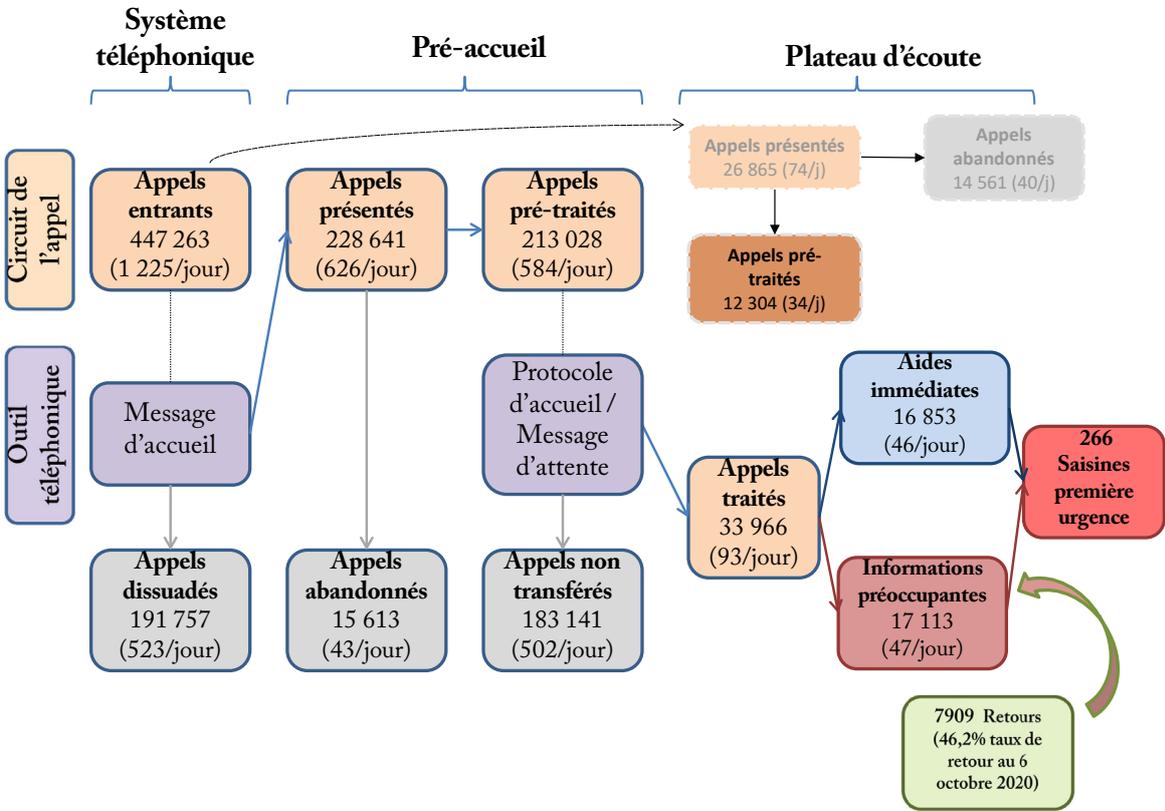
En 2019, les écoutants du SNATED ont traité 33 966 appels (soit 93 appels par jour en moyenne). La qualification de ces appels a donné suite à 17 113 informations préoccupantes (IP) adressées aux Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements concernés et à 16 853 Aides Immédiates (AI). Ces dernières concernent les situations pour lesquelles le SNATED répond à sa mission de soutien, de conseil, d'orientation ou lorsque des éléments identifiants ou de danger manquent et ne permettent pas la transmission aux départements. En 2019, l'ensemble des appels traités représente 15,1% des appels pré-traités.

Dans les situations nécessitant une mise à l'abri immédiate du mineur, les services de première urgence (gendarmerie, police, SAMU, pompiers, etc.) sont saisis pour intervention : en 2019, ils l'ont été 266 fois.

Figure 4: Evolution du nombre de saisine 1ere urgence entre 2016-2019



Figure 5: Circuit du traitement des appels



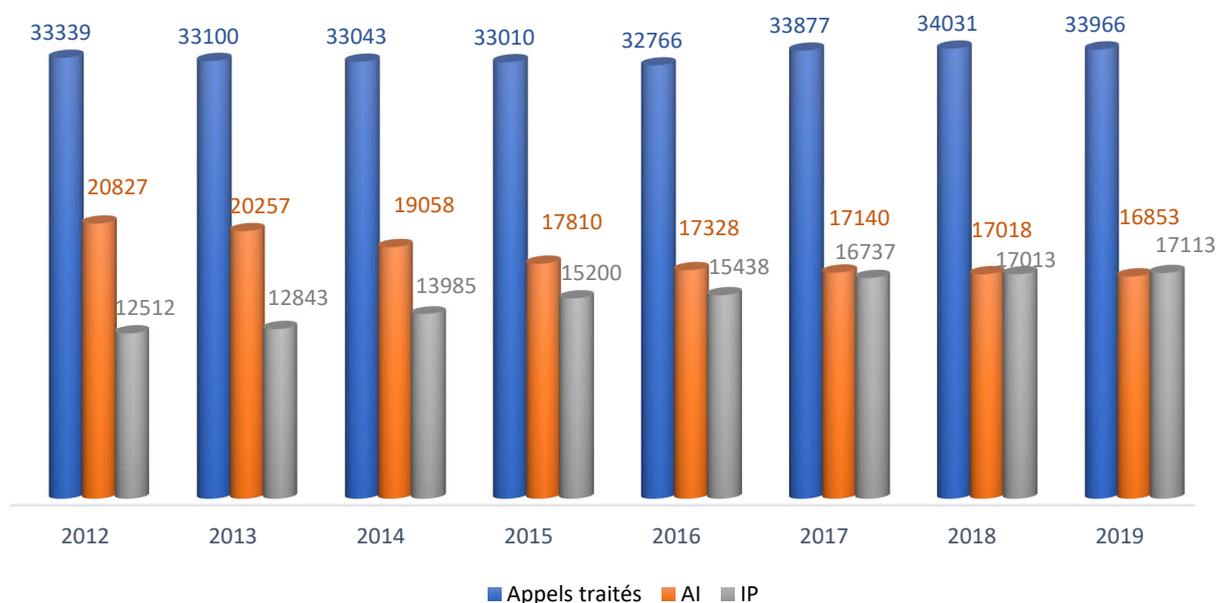
2.1 Une augmentation constante des IP depuis 2012

En 2019, une stabilisation du nombre d'appels traités s'observe par rapport à 2018 (-0,2%), mais toujours en hausse par rapport à 2012. La tendance enregistrée depuis 2012 d'une baisse des AI conjuguée à une hausse des IP se poursuit en 2019. Entre 2018 et 2019, les AI ont diminué de 1% (-165 AI) alors que le nombre d'IP a augmenté de 0,6% (+100 IP). Le taux d'informations préoccupantes qui correspond au rapport du nombre d'informations préoccupantes au nombre d'appels traités est de 50,4 %. **Un appel traité sur deux donne lieu à une information préoccupante.**

Depuis 2012, le nombre d'IP a augmenté de 36,8 %. Cette hausse des IP s'explique par le travail des écoutants sur le recueil des informations, permettant notamment à des situations qui auraient donné lieu à des AI faute d'identifiants d'être traitées en IP. Plus généralement, l'évaluation des situations est affinée grâce :

- à l'harmonisation des pratiques professionnelles incluant la prise en compte de la transmission des IP au titre de la prévention,
- au travail des écoutants auprès des appelants sur la nécessité de recueillir des informations identifiants (adresse, nom, etc.) dans le but de transmettre la situation,
- à un meilleur repérage des missions du 119, voire de la protection de l'enfance, par les appelants.

Figure 6: Evolution du nombre d'appels traités entre 2012-2019



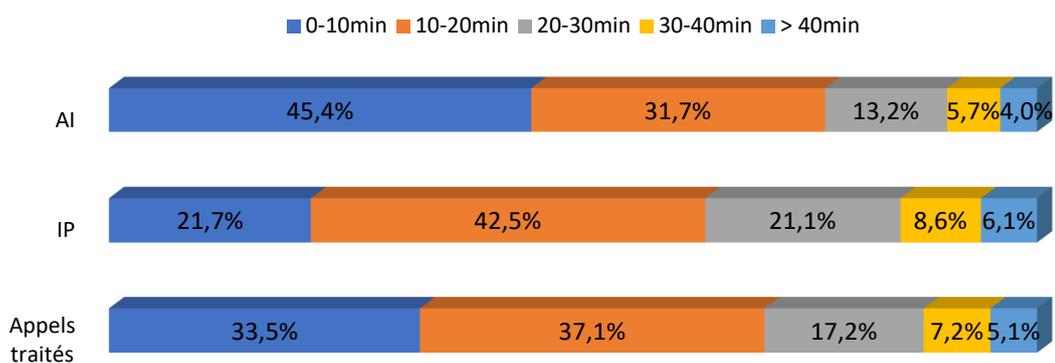
Cette année, 3 125 appels donnant lieu à une transmission ont été qualifiés d'urgents. Il s'agit d'une mention spécifique sur la transmission indiquant au département que la situation nécessite d'être traitée prioritairement. Il peut s'agir par exemple de violences devant probablement être signalées immédiatement au parquet, de jeunes à la rue, d'inquiétudes concernant des nourrissons.

2.2 Les Informations Préoccupantes en général plus longues que les Aides Immédiates

En 2019, la durée moyenne de l'entretien téléphonique est de 16 minutes 6 secondes. En moyenne, les appels conduisant à une transmission prennent plus de temps d'écoute (18 minutes 9 secondes en moyenne) que ceux qui nécessitent une aide immédiate (13 minutes 8 secondes). Parmi les AI, 45,4% ont une durée inférieure à 10 minutes contre 21,7% d'IP. Plus de deux IP sur dix ont une durée entre 20 et 30 minutes. Pour 14,7% des IP, l'appel a duré plus de 30 minutes contre 9,7% d'AI.

La rédaction d'une Information préoccupante (IP) exige un temps de rédaction plus important qu'une Aide immédiate (AI). En effet l'IP décrit une situation où apparaissent des éléments de dangers potentiels. L'IP a pour objectif de saisir les professionnels de terrain, lorsque l'écouter estime qu'une intervention est nécessaire. Elle vise à solliciter une évaluation de la part des services sociaux, à la demande de la CRIP. Le compte rendu demande une attention plus soutenue car il doit retracer la synthèse d'une problématique perçue par l'écouter autour d'un enfant en danger ou en risque de l'être. Un texte synthétique doit faire apparaître des éléments précis, intégrés dans un contexte familial, social et affectif qui éclairent la compréhension de la situation dans sa globalité. Des suggestions et une évaluation de l'appel peuvent conclure le compte rendu afin de faciliter la compréhension de la situation et évoquer des pistes de travail.

Figure 7: Durée de l'entretien téléphonique avec l'appelant

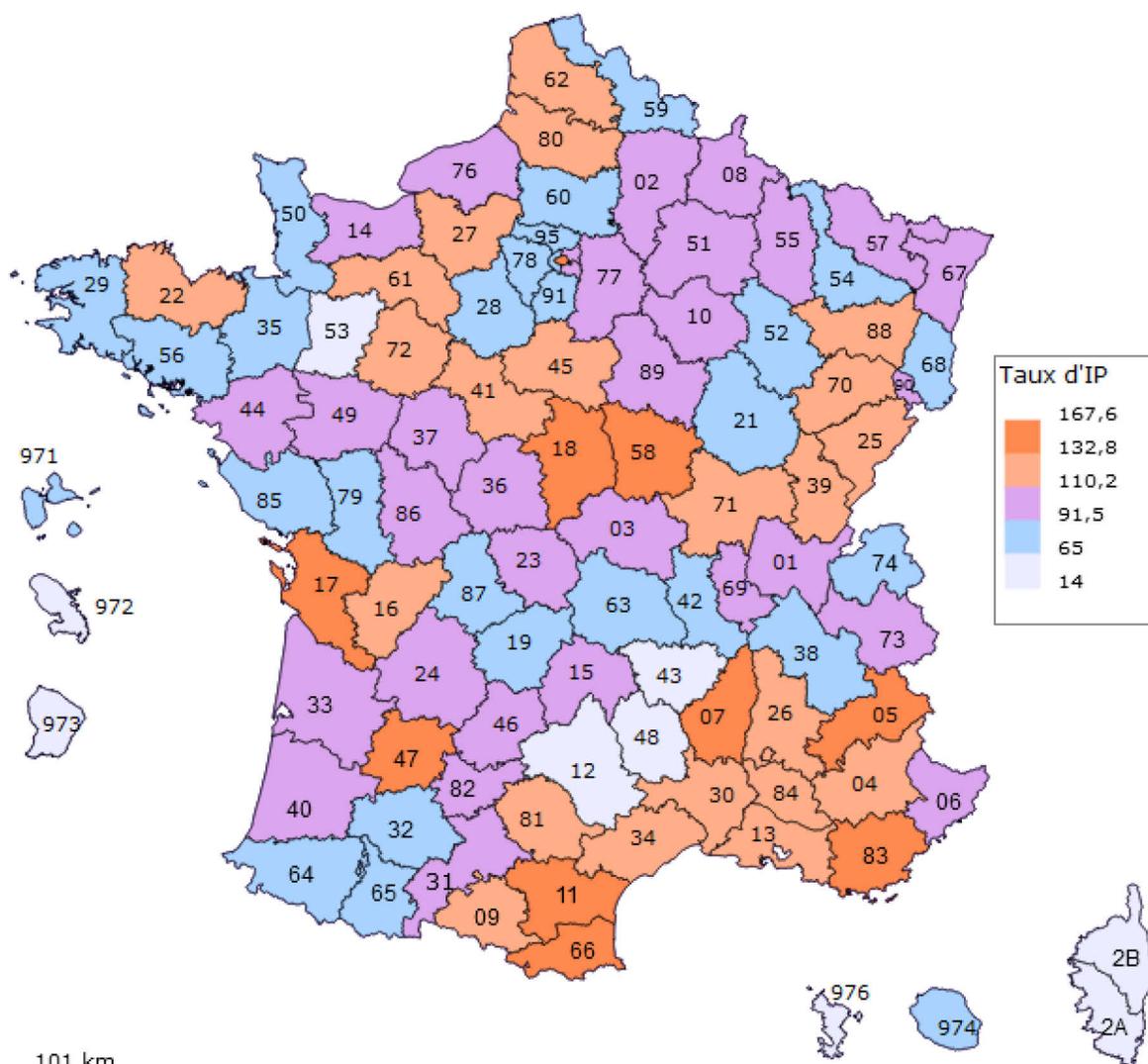


2.3 Une disparité des informations préoccupantes selon les départements

Comme les années précédentes, quelques départements enregistrent à eux seuls 20,7% des IP transmises par le SNATED : Paris (663 IP), le Nord (659 IP), Les Bouches-du-Rhône (602 IP), le Rhône (508 IP), le Pas-de-Calais (494 IP), la Seine-Saint-Denis (493 IP). Il s'agit des départements français les plus peuplés.

Pour rendre comparables ces chiffres, le nombre d'IP transmis par le SNATED a été rapporté à la population des mineurs et jeunes majeurs du département concerné. En moyenne, pour 100 000 mineurs et jeunes du département, 101 IP ont été transmis par le service. Certains départements sont largement en dessous de cette moyenne. Les minimums sont observés à Mayotte (14) et en Haute Corse (41) et les maximums dans le Cher (162) et en Ardèche (168). En plus de ces derniers, les départements des Pyrénées-Orientales (156), Paris (149), Lot-et-Garonne (147) et du Nièvre (144) présentent également des ratios élevés.

Carte 1: Nombre d'IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs par département



3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION CONCERNEE PAR LES APPELS

La situation d'un enfant peut faire l'objet de plusieurs appels : depuis 2015, le chaînage des appels permet de différencier ces enfants et de raisonner en termes d'enfants « distincts ». Lors de l'entretien, certains enfants ne sont pas identifiés comme étant en danger ou en risque de l'être. Dans ce cas, il est précisé « pas de danger évoqué ».

En 2019, 35 822 appelants sont à l'origine des 33 966 appels traités car parfois, pour un même appel, plusieurs appelants peuvent intervenir lors de l'entretien. Durant ces appels, 60 886 enfants ont été évoqués dont 49 469 sont distincts. Parmi eux, 35 160 enfants sont considérés par le service comme en danger ou en risque de l'être au regard des éléments portés à sa connaissance.

Tableau 1: Synthèse de la population concernée par les appels traités

Population concernée	Nombre AI	Nombre IP	Appels traités
Appelants	17478	18344	35822
Auteurs	18523	25187	43710
Enfants évoqués	26299	34587	60886
Enfants distincts	20103	29366	49469

Source : données issues de LISA

Les données socio-démographiques recueillies au cours des entretiens téléphoniques permettent d'identifier de façon distincte les différentes personnes liées aux enfants en danger ou en risque de l'être. Les variables telles que le sexe, l'âge, l'environnement familial, les filiations, etc., permettent d'établir les profils d'appelants, d'enfants ou d'auteurs.

Les catégories d'appelants se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

Mineur concerné : mineur qui contacte le service pour sa propre situation.

Jeune majeur concerné : jeune majeur qui contacte le service pour sa propre situation.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

3.1 Les appelants sont majoritairement membre de la famille proche

La non-identification de la qualité des appelants faisant partie de la catégorie « non désignés » implique une précaution d'interprétation des résultats. Lorsque l'appelant est clairement identifié, ce sont en premier les membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être. Ils représentent 36,1% de l'ensemble des appelants et le plus souvent ce sont les parents (père ou mère) dans plus de sept situations sur dix. Les appels provenant des autres membres de la famille restent stables et représente 5,5% des appelants en 2019 comme en 2018. Les appels provenant des voisins sont en légère baisse comparée à l'année 2018 (10,3% contre 11,4%). Ceux provenant des professionnels et de l'entourage de l'enfant restent constant (respectivement de 6,7% et 9,1%).

La hausse des appels de mineur contactant le service pour leur propre situation, observée depuis 2012 se poursuit. Ils représentent 13,2% des appelants. Au total, 16,8% des personnes ayant contacté le service cette année ont moins de 18 ans. Une analyse plus détaillée des appels de mineur sera faite dans la suite du document (*cf. focus appels des mineurs, p 24*).

Tableau 2: Qualité de l'appelant selon le type d'appel

Qualité de l'appelant	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mère	3637	20,8%	1828	10,0%	5465	15,3%
Père	2632	15,1%	1792	9,8%	4424	12,3%
Grands-parents	1144	6,5%	774	4,2%	1918	5,4%
Beaux-parents	323	1,8%	265	1,4%	588	1,6%
Membre de la fratrie	236	1,4%	293	1,6%	529	1,5%
Sous-total famille proche	7972	45,6%	4952	27,0%	12924	36,1%
Autre membre de la famille	911	5,2%	1059	5,8%	1970	5,5%
Mineur concerné	2409	13,8%	2324	12,7%	4733	13,2%
Autre appelant mineur	760	4,3%	519	2,8%	1279	3,6%
Sous-total appelant mineur	3169	18,1%	2843	15,5%	6012	16,8%
Jeune majeur concerné	300	1,7%	113	0,6%	413	1,2%
Voisin	1152	6,6%	2520	13,7%	3672	10,3%
Entourage	1576	9,0%	1692	9,2%	3268	9,1%
Professionnels	1172	6,7%	1217	6,6%	2389	6,7%
Adulte concerné	218	1,2%	8	0,0%	226	0,6%
Autre	454	2,6%	1037	5,7%	1491	4,2%
Non désigné	554	3,2%	2903	15,8%	3457	9,7%
Total	17478	100,0%	18344	100,0%	35822	100,0%

Source : données issues de LISA

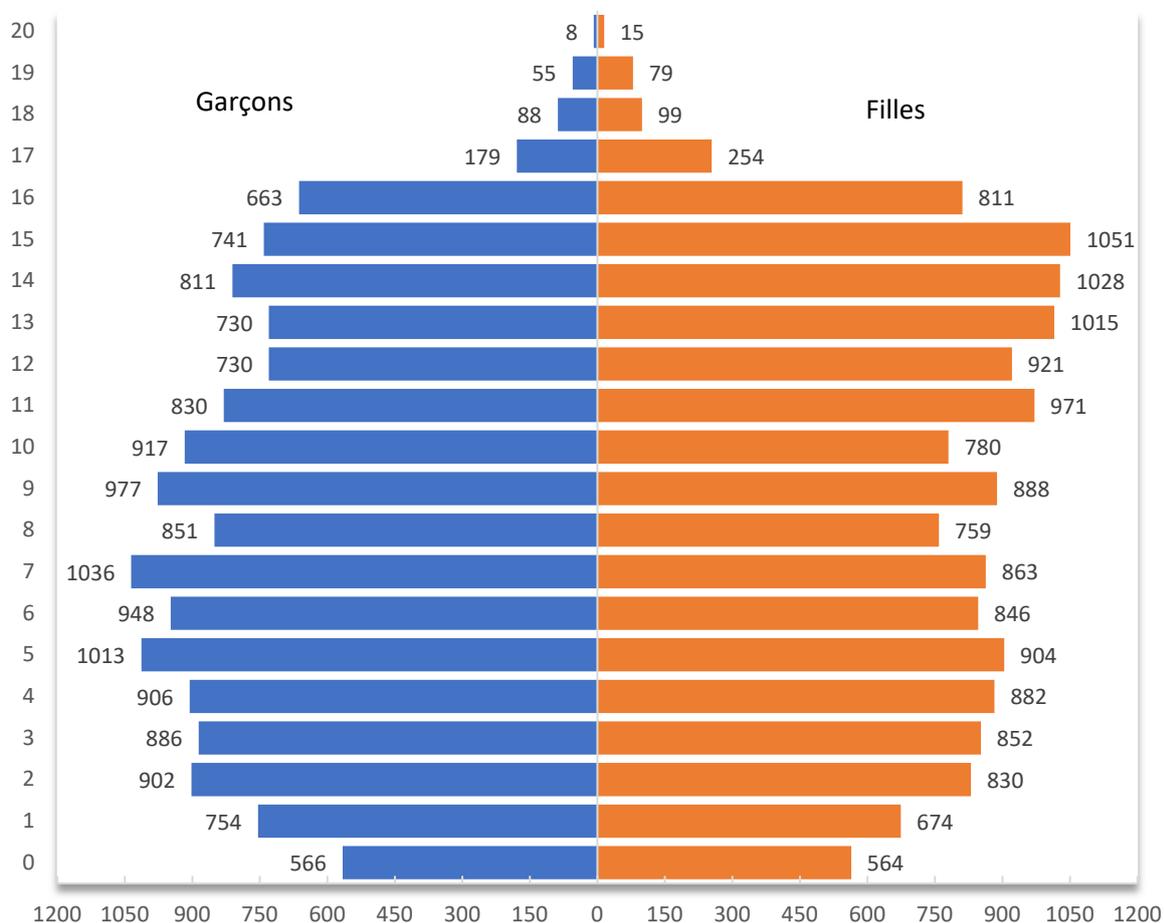
Lecture : 27 % des IP sont des appels passés par un membre de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être.

3.2 Les Caractéristiques des enfants en danger ou en risque de l'être

Lors des appels traités, les appelants ont évoqué 49 469 enfants dont 35 160 sont en danger ou en risque de l'être. Pour la plupart de ces enfants, l'âge et le sexe sont connus (84,5%). Il y a autant de filles (50,8%) que de garçons (49,2%) concernés par une situation de danger. Les garçons sont en moyenne un peu plus concernés par une situation de danger avant l'âge de 11 ans et au-delà cette tendance s'inverse en faveur des filles.

Il arrive exceptionnellement que le 119 effectue des transmissions concernant des jeunes de plus de 21 ans. Il s'agit généralement de situations de majeurs vulnérables pour lesquels la CRIP est sollicitée afin de faire un relais auprès des services concernés.

Figure 8: Pyramide des âges des enfants en danger ou en risque de l'être



3.3 Le tiers des enfants en danger vivent dans une famille dite « traditionnelle »

Lorsqu'un danger est évoqué, 36% des enfants concernés vivent dans une famille dite « traditionnelle » (avec leur deux parents). Ils vivent majoritairement chez leur mère (23,3%) lorsqu'ils habitent avec un seul parent et 4% vivent uniquement chez leur père. Ils sont 28,8% à habiter dans un foyer monoparental. Selon les données de l'INSEE¹, en 2018, 68% des mineurs en France vivent au sein d'une famille traditionnelle et 21% vivent dans une famille monoparentale. Les enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des appels vivent beaucoup moins dans des familles traditionnelles que leurs pairs au niveau national. Ils sont également beaucoup plus présents dans les familles recomposées (17%) que les autres mineurs (7%).

Tableau 3: Lieu de vie des enfants en danger

Lieu de vie des enfants	Enfants distincts		Enfants distincts avec danger évoqué	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Avec ses deux parents	17384	35,1%	12657	36,0%
Chez la mère seule	10960	22,2%	8184	23,3%
Chez le père seul	1830	3,7%	1400	4,0%
Chez le père ou la mère en nouvelle union	6764	13,7%	5306	15,1%
Chez le père ou la mère sans autre précision	5285	10,7%	3306	9,4%
En résidence alternée	2434	4,9%	1684	4,8%
Sous-total famille monoparentale	13534	27,6%	10124	28,8%
Sous-total famille recomposée	7681	15,5%	5963	17,0%
Autres	1648	3,3%	1232	3,5%
Confiés	1643	3,3%	879	2,5%
Non renseigné	1521	3,1%	512	1,5%
Total	49469	100,0%	35160	100,0%

Source : données issues de LISA

Lecture : 23,3% des enfants en danger vivent chez leur mère seule

D'après les situations traitées par le SNATED, les enfants en danger confiés à l'aide sociale à l'enfance vivent majoritairement en famille d'accueil (Assistants familiaux) ou en établissement (MECS). En effet, près de sept enfants en danger confiés sur dix (68,7%), résident dans ce type de configuration familiale ou institutionnelle. Un peu moins du quart (23,2%) vivent chez un autre membre de la famille. (cf. tableau 4).

¹ INSEE première n1788, janvier 2020

Tableau 4: Lieu de vie des enfants confiés

Lieu de vie des enfants confiés	Enfants distincts		Enfants distincts avec danger évoqué	
	Effectifs	%	Effectifs	%
En famille d'accueil	696	42,4%	326	37,1%
En établissement	489	29,8%	278	31,6%
A un autre membre de la famille	302	18,4%	203	23,1%
A un tiers	36	2,2%	20	2,3%
Sans précision	120	7,3%	52	5,9%
Total	1643	100,0%	879	100,0%

Source : données issues de LISA

Lecture : 37,1% des enfants en danger confiés vivent dans une famille d'accueil

Lorsque l'information est renseignée, 951 enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des appels traités en 2019 sont orphelins de père et 576 sont orphelins de mère. Le décès d'un parent est évoqué dans 4,3% des appels impliquant un enfant en danger.

3.4 Des auteurs présumés très majoritairement issus du cercle familial

Si un auteur présumé met en danger un ou plusieurs enfants, il est comptabilisé autant de fois qu'il y a d'enfants. En revanche, s'il exerce plusieurs types de dangers sur un même enfant, il n'est comptabilisé qu'une seule fois. Il faut également noter qu'un enfant peut être victime de plusieurs auteurs présumés et qu'un auteur présumé peut avoir différentes qualités vis-à-vis des enfants qu'il met en danger (ex : famille recomposée).

Les catégories d'auteurs présumés se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

En 2019, 58 363 auteurs présumés sont dénombrés. Comme les années précédentes, ils appartiennent pour 95,3% des cas à la famille proche de l'enfant en danger. L'entourage de l'enfant ou les professionnels en relation avec lui représentent respectivement 2,4% et 1,4% de l'ensemble des auteurs présumés. Toutefois, 0,9% des auteurs présumés ne sont pas identifiés.

Lorsque l'auteur présumé est un membre de la famille proche, il s'agit de la mère pour la moitié des enfants et du père pour plus du tiers d'entre eux (36,4%). Il faut toutefois souligner, comme cela a été présenté précédemment, que la résidence habituelle des enfants est principalement chez la mère, ce qui nécessite d'interpréter ces résultats avec précaution. Les mères sont bien plus citées que les pères en tant qu'auteurs de mauvais traitements (négligences notamment), et surtout lorsqu'il s'agit de mineurs en bas âge, puisqu'elles partagent davantage le quotidien et la prise en charge des enfants.

De manière fidèle aux années précédentes, pour un tiers des enfants, les deux parents sont auteurs présumés. Dans ces situations, cela signifie qu'aucun des parents ne constituerait une ressource parentale sur laquelle l'enfant peut s'appuyer pour être protégé.

Figure 10: Catégorie d'auteurs présumés

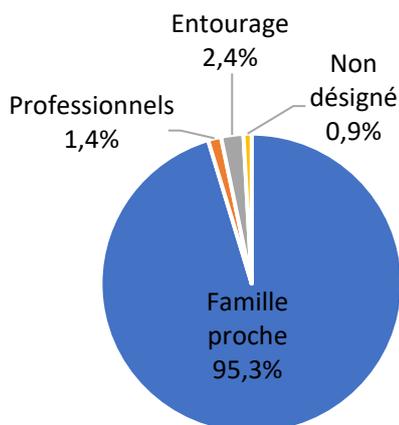
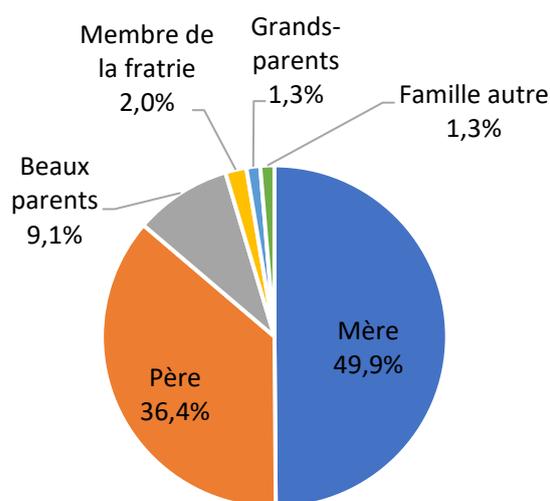


Figure 9: Auteurs présumés membres de la famille proche



La moitié des professionnels auteurs présumés sont des professionnels de santé exerçant en libéral (médecins, pédiatres, psychologues, infirmiers), ou des professionnels d'accueil de l'enfance (auxiliaires de puériculture, puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants. Presque deux auteurs présumés professionnels sur dix sont des professionnels du département (assistants familiaux/ famille d'accueil) et un auteur présumé sur dix est un professionnel de l'éducation nationale, ceci parmi l'ensemble des professionnels présumés auteurs. (Cf. tableau 5)

Tableau 5: Les auteurs présumés professionnels

Les auteurs présumés professionnels de l'enfance	Effectifs	%
Professionnels de santé exerçant en libéral (1)	215	24,6%
Professionnel d'accueil de l'enfance (2)	213	24,4%
Professionnels du département (3)	166	19,0%
Professionnels de l'éducation nationale	89	10,2%
Personnel de mairie (4)	53	6,1%
Polices/gendarmerie	46	5,3%
Professionnel ASE ou PJJ	43	4,9%
Accueil extrascolaire de l'enfant (5)	39	4,5%
Professionnels exerçant en institution (6)	6	0,7%
Autres professionnels	3	0,3%
Total	873	100,0%

Source : données issues de LISA

(1) Médecins, psychologues, orthophonistes. (2) Personnels de crèches, puéricultrices... (3) Assistants familiaux... (4) ATSEM, agents communaux... (5) animateurs des centres de loisirs... (6) Educateurs, assistants sociaux, psychologues...

A retenir sur la population concernée par les appels traités en 2019

36,1% des appelants sont membres de la famille proche et la part des mineurs concernés par leur propre situation et appelant le service est en légère augmentation (13,2%).

Lorsqu'un danger est évoqué pour un enfant, la situation donne lieu à une IP dans deux tiers des cas.

Jusqu'à 11 ans, les garçons évoqués durant les appels sont un peu plus en danger ou en risque de l'être que les filles. À partir de l'adolescence, la tendance s'inverse. Le jeune âge de l'enfant concerné reste un des critères déterminants de transmission de la situation aux CRIP.

Les enfants en danger vivent principalement chez leur mère. Les auteurs présumés sont très majoritairement des adultes et plus de 8 auteurs présumés sur 10 sont l'un des deux parents.

Les appels des mineurs en 2019

Service d'accueil téléphonique dédié à la protection de l'enfance, le SNATED exerce des missions de prévention et de protection des mineurs en danger. A ce titre, il accorde une importance particulière à l'accueil et au recueil de la parole des premiers intéressés : les mineurs eux-mêmes. Les agents du pré-accueil ont ainsi pour consigne de transférer en priorité aux écoutants les appels de mineurs, quitte à demander à un écoutant en phase de rédaction d'un compte-rendu d'appel de la suspendre pour prendre la communication.

Au 119, les appels d'enfants apparaissent de manière spécifique sur les interfaces informatiques des écoutants et de l'encadrement afin de faciliter leur repérage en cas d'affluence.

Figure 11: Evolution des appels de mineurs entre de 2017 et 2019

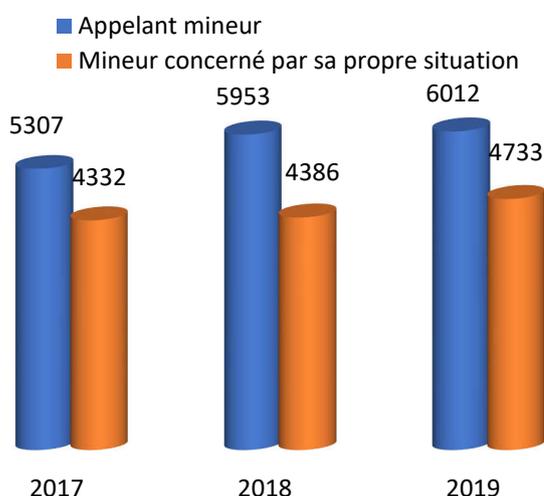
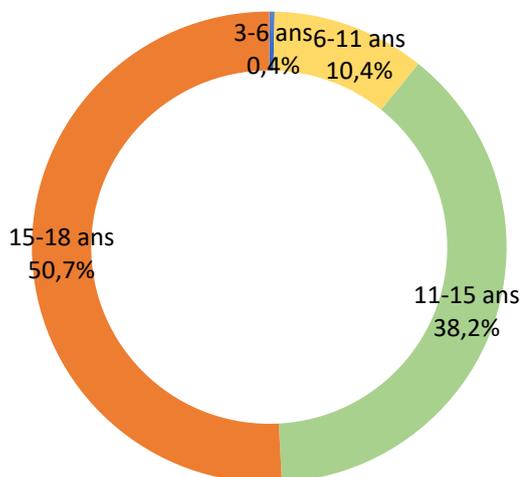


Figure 12: Ages des appelants mineurs



❖ Les appels de mineurs en constante augmentation

Pour l'ensemble des appels traités par les écoutants en 2019, 16,8% proviennent des mineurs soit 6012 appels traités (52,7% d'AI et 47,3% d'IP). Les mineurs appelants pour leur propre situation représentent 13,2% des appels.

Cette proportion d'appelant mineur ne cesse d'augmenter au fil des années.

❖ Age des appelants mineurs

Les appels des mineurs proviennent en général des adolescents. Au moins un appel sur deux a été réalisé par un mineur âgé de 15 à 18 ans. Près de quatre appels sur 10 (38,2%), proviennent des mineurs âgés de 11 à 15 ans.

Les appels provenant de très jeunes enfants ayant moins de 6 ans sont très rares.

❖ Qualité de l'appelant mineur

Lorsque les mineurs appellent le service, c'est en majorité pour leur propre situation, dans près de huit situations sur dix. Mais il arrive également qu'ils appellent par inquiétude pour la situation d'un camarade, dans 15% des cas. Très peu de membre de la famille ou l'entourage d'un mineur, eux-mêmes mineurs appellent le 119 comparativement à l'ensemble des appelants.

Tableau 6: Qualité des appelants mineurs

Qualité de l'appelant	Effectif	%
Mineurs concernés	4733	78,7%
Camarade	904	15,0%
Membre de la fratrie	94	1,6%
Petit-e-ami-e	86	1,4%
Autre membre de la famille	38	0,6%
Ami de la famille	18	0,3%
Voisin	23	0,4%
Autres	89	1,5%
Non désigné	27	0,4%
Total	6012	100,0%

Source : Données issues de LISA

Lecture : 78,7% des appelants mineurs sont concernés par leur propre situation

❖ Objet de l'appel

L'objet principal des appels émis par un mineur est une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être (dans 71,7% des cas contre 69% pour l'ensemble des appels traités). Ceci témoigne d'une bonne connaissance des missions du service par les enfants. Il est important de souligner également que 9,9% des appels de mineurs sont des rappels concernant les suites données à la démarche initiale.

Tableau 7: objets des appels traités provenant de mineurs

Objet de l'appel	Effectifs	%
Enfant en danger ou en risque de l'être	4310	71,7%
Question sur la suite d'une transmission	598	9,9%
Problème éducatif	491	8,2%
Élément évoqué ne justifiant pas une IP	411	6,8%
Questionnement juridique	171	2,8%
Contact sans éléments exploitable	17	0,3%
Autres	14	0,2%
Total	6012	100,0%

Source : Données issues de LISA

Lecture : 71,7% des appels de mineur concernent un enfant en danger ou en risque de l'être

❖ Caractéristiques des enfants évoqués durant ces appels

Plus de la moitié des enfants évoqués durant les appels de mineurs sont des filles (54,2%), un peu plus que dans le total des appels traités (50,8%). Etant donné la forte représentation des mineurs âgés de 11 à 18 ans dans la population des appelants mineurs et des mineurs appelants pour leur propre situation, l'âge des enfants évoqués durant ces appels reflète cette situation. Près de sept enfants évoqués sur dix appartiennent à cette tranche et 18,8% de ceux-ci ont entre 6-11 ans.

Figure 14: Tranche d'âge des enfants évoqués

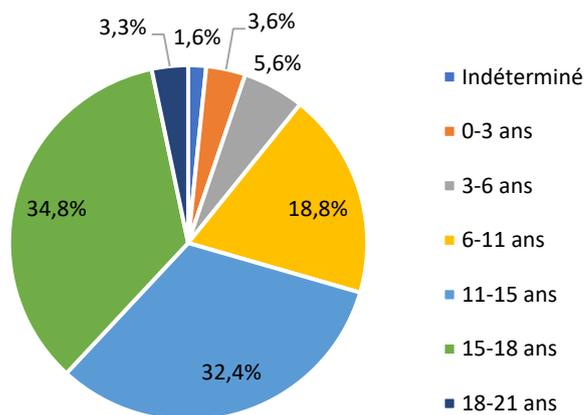
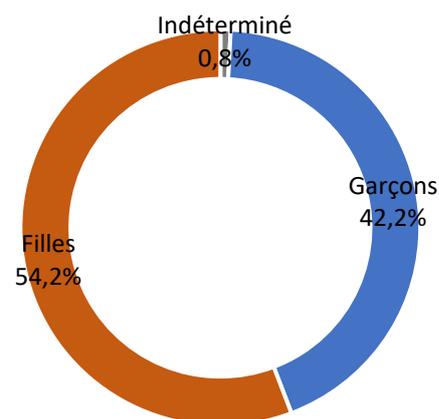


Figure 13: Sexe des enfants évoqués



❖ Lieu de vie des enfants évoqués

Les enfants évoqués durant les appels de mineurs vivent beaucoup plus chez leurs deux parents que les autres enfants (41,7% contre 35,1%). C'est également le cas pour ceux qui vivent chez leur mère seule (16,8%). Ils vivent cependant un peu moins en résidence alternées (3,8% contre 4,9%) ou confiés (3,8 contre 3,3%).

Tableau 8: Lieu de vie des enfants évoqués durant les appels de mineurs

Lieu de vie	Enfants évoqués	
	Effectifs	%
Avec ses deux parents	4254	41,7%
Chez la mère seule	1711	16,8%
Chez le père seul	428	4,2%
Chez le père ou la mère en nouvelle union	1603	15,7%
Chez le père ou la mère sans autre précision	748	7,3%
En résidences alternées	390	3,8%
Autres	481	4,7%
Confiés	388	3,8%
Non renseigné	194	1,9%
Total	10197	100,0%

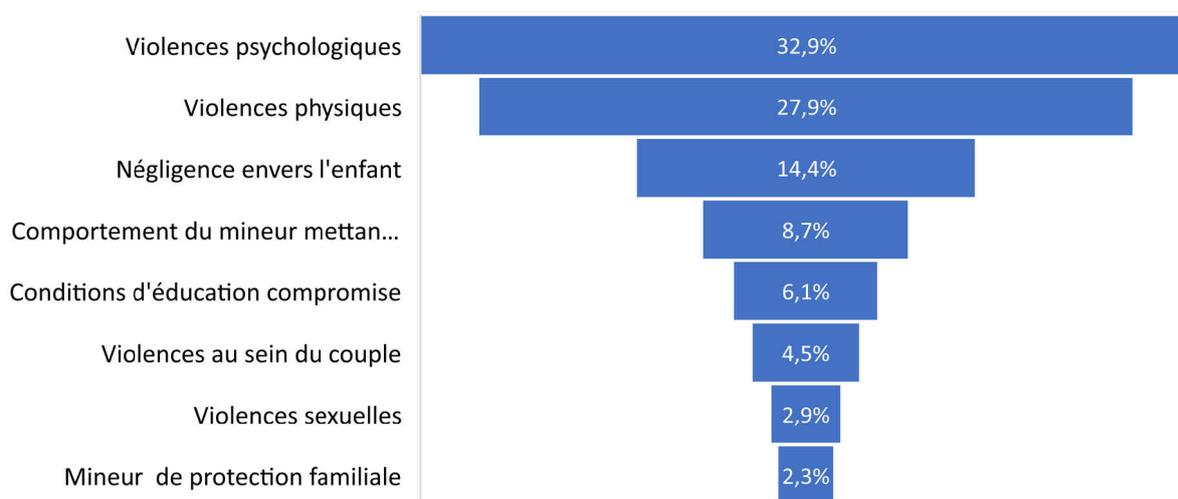
Source : Données issues de LISA

Lecture : 41,7% des enfants évoqués lors des appels de mineurs vivent avec leurs deux parents

❖ Dangers évoqués par les mineurs

Lorsque les appels proviennent des mineurs, les mêmes dangers sont évoqués que dans l'ensemble des appels traités par les écoutants. Les violences psychologiques et les négligences envers l'enfant sont beaucoup plus évoquées (32,9% et 27,9% contre 28,2% et 23,5% dans l'ensemble des appels). Les comportements du mineur mettant en danger sa santé et sa sécurité sont également beaucoup plus évoqués. Ceci s'explique par le fait que la majorité des appelants mineurs sont des adolescents et jeunes et que cette population est plus exposée à ce type de danger.

Figure 15: Dangers évoqués durant les appels de mineurs



4. CARACTERISTIQUES DES DANGERS

Forme de danger	Définition
Violences psychologiques envers l'enfant	Comportements qui causent des torts psychologiques, émotifs ou spirituels à l'enfant. La violence psychologique comprend l'abus psychologique, la négligence émotive, l'exposition à la violence familiale et les actes de cruauté mentale (exposition répétée d'un enfant à des situations dont l'impact émotif dépasse ses capacités d'intégration psychologique : humiliations verbales répétées, marginalisation, dévalorisation systématique, exigences excessives et disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant, consignes et injonctions éducatives contradictoires ou impossibles à respecter).
Violences physiques envers l'enfant	Gestes qui provoquent des sévices corporels ou un traumatisme qui peuvent avoir des conséquences sérieuses sur la santé, le développement ou la vie de l'enfant.
Négligences envers l'enfant	Négligences survenant lorsque l'omission de superviser l'enfant donne lieu à des blessures physiques ou à des violences sexuelles, entraîne la négligence physique ou médicale de l'enfant, porte atteinte au développement de l'enfant, l'empêche d'obtenir un traitement psychologique, résulte en l'abandon de l'enfant et à la négligence éducative.
Conditions d'éducation compromises sans négligences envers l'enfant	Conditions de vie (cumul de difficultés quotidiennes, comportement de l'enfant, fragilité des parents, etc.) qui mettent la personne responsable de l'enfant en difficulté pour mener une conduite éducative.
Violences sexuelles/abus sexuels envers l'enfant	Comportements de nature sexuelle à l'encontre de l'enfant/du jeune impliquant ou non un contact physique. Inspections corporelles inadéquates, atteintes à l'intimité, dévalorisation du corps, confidences érotiques, séduction ou emprise du corps de l'enfant comme objet de satisfaction sexuelle, toute forme de relation sexuelle avec ou sans pénétration.
Violences au sein du couple	Dans un cadre intrafamilial, la violence au sein du couple recouvre les situations <ul style="list-style-type: none"> a) Violence conjugale. Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qui implique un rapport de domination qui s'exerce par les brutalités physiques, psychologiques ou sexuelles, ayant pour but d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer jusqu'à sa capitulation et sa soumission b) Conflit de couple avec violence. Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologique, sans rapport de domination. Dans les deux cas, le mineur/jeune majeur est présent et assiste aux scènes de violence où en est le témoin indirect.
Comportement du mineur mettant en danger sa sécurité ou sa moralité	Comportements de l'enfant qui le placent en situation de danger physique ou psychologique (consommation abusive de psychotrope, tendances suicidaires, automutilation, fugue, prostitution, comportement à risque).
Mineur privé de la protection de sa famille	On se réfère ici à la situation dans laquelle un mineur est privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille (mineur hors du domicile familial livré à lui-même, en rupture familiale et/ou sociale et/ou affective ; mineur ayant quitté son pays d'origine et se retrouvant seul et/ou sans ressource sur le territoire français).

4.1 Une prédominance des violences psychologiques, physiques et des négligences envers l'enfant

Un enfant qui subit le même type de danger par des auteurs présumés différents est comptabilisé une seule fois dans ce type de danger. Un même enfant qui subit différents types de dangers par différents auteurs présumés est comptabilisé dans chaque type de danger évoqué.

Un seul type de danger est dénombré pour deux tiers des enfants en danger et un enfant sur 10 est affecté par plus de deux types de dangers.

En 2019, les violences psychologiques représentent le premier type de danger répertorié lors des appels et ceci quel que soit le type d'appel. Elles représentent 28,2% des dangers et donnent suite plus à des AI (30,2%) qu'à des IP (27,5%). Les violences au sein du couple sont dissociées des violences psychologiques et représentent 8,6% des types de dangers. Les négligences envers l'enfant et les violences physiques représentent respectivement 23,5% et 19,3%. Les violences sexuelles représentent 3,8%. Quant aux comportements du mineur mettant en danger sa santé et sa sécurité, ils représentent 6,2% des dangers. Un autre type de danger est répertorié cette année (mineur privé de la protection de sa famille), mais reste marginal par rapport aux autres dangers évoqués lors des appels.

Tableau 9: Répartition des formes de dangers – Nombre d'enfants concernés

Types de dangers	AI		IP		Total	
Violences psychologiques	4758	30,2%	14059	27,5%	18817	28,2%
Négligences envers l'enfant	2301	14,6%	13387	26,2%	15688	23,5%
Violences physiques	3389	21,5%	9475	18,6%	12864	19,3%
Conditions d'éducation compromises	1794	11,4%	4687	9,2%	6481	9,7%
Violences au sein du couple	1103	7,0%	4610	9,0%	5713	8,6%
Comportement du mineur	1210	7,7%	2923	5,7%	4133	6,2%
Violences sexuelles	981	6,2%	1542	3,0%	2523	3,8%
Mineur privé de la protection de sa famille	198	1,3%	348	0,7%	546	0,8%
Total	15734	100,0%	51031	100,0%	66765	100,0%

Source : données issues de LISA

La forte présence des mentions de violences sexuelles dans les AI s'explique en partie par le fait que l'item inclut plusieurs types de comportements, certains délictueux et d'autres relevant de "comportements préoccupants en lien avec la sexualité". Il arrive régulièrement que des situations d'agressions sexuelles caractérisées soient archivées en Aides immédiates faute d'identifiants. Mais dans ce cas elles donnent systématiquement lieu à des signalements auprès du procureur de la République.

4.2 Des négligences envers l'enfant plus fréquemment présentes chez les plus jeunes

Quel que soit l'âge des enfants, les violences psychologiques prédominent sauf chez les plus jeunes de moins de 3 ans. Ces derniers sont les premiers concernés par les négligences envers l'enfant (28,3%), les violences au sein du couple (13,4%) et les conditions d'éducation compromises (13,2%). Les comportements du mineur mettant en danger sa sécurité et sa moralité sont plus du fait des adolescents et jeunes (surtout les 15-17 ans). Ils sont également les plus concernés par le manque de protection familiale.

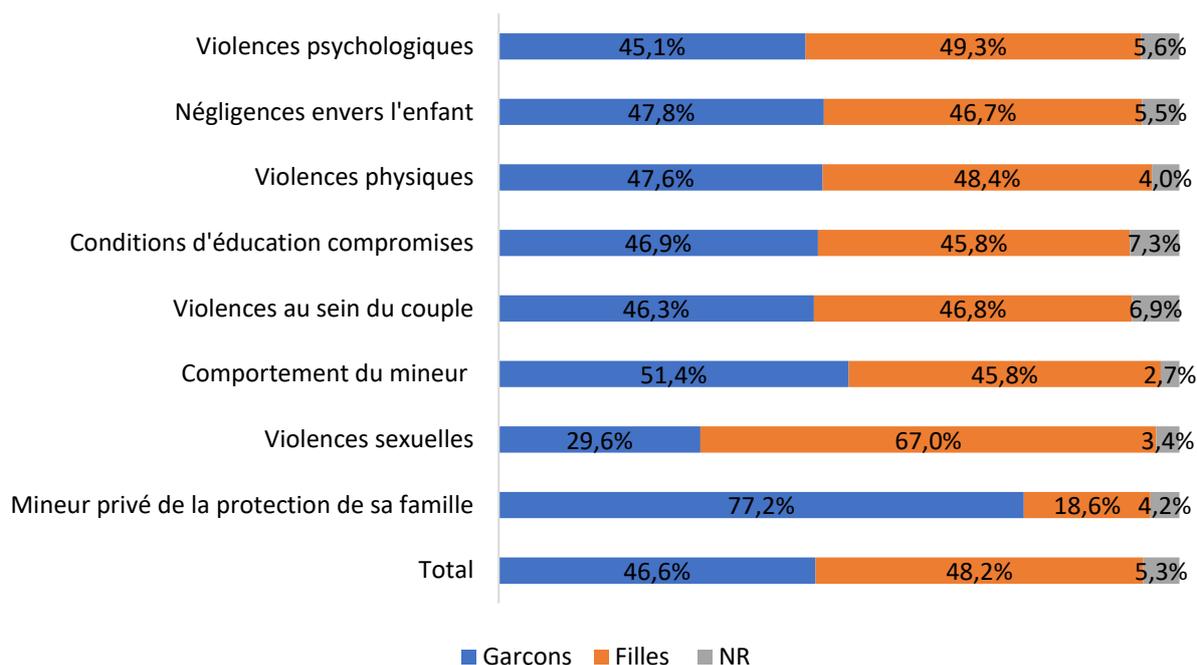
Tableau 10: Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants

Types de dangers	Moins de 3ans	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	18-21 ans
Violences psychologiques	27,1%	27,3%	29,5%	28,9%	27,4%	26,2%
Négligences envers l'enfant	28,3%	26,3%	24,7%	20,6%	18,0%	18,6%
Violences physiques	14,3%	18,8%	20,6%	21,9%	19,7%	18,2%
Conditions d'éducation compromises	13,2%	10,8%	9,0%	8,5%	7,4%	8,8%
Violences au sein du couple	13,4%	10,7%	9,2%	5,9%	3,8%	7,5%
Comportement du mineur	1,4%	1,1%	2,9%	9,9%	16,1%	13,3%
Violences sexuelles	2,0%	4,9%	4,0%	4,0%	3,9%	4,7%
Mineur privé de la protection de sa famille	0,4%	-	0,1%	0,3%	3,8%	2,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : données issues de LISA

En moyenne, 48,2% des enfants subissant au moins un danger sont des filles contre 46,6% de garçons. Elles sont beaucoup plus présentes dans des cas de violences sexuelles (67,0%) et de violences psychologiques (49,3%) que les garçons. Quand c'est le mineur qui se met lui-même en danger, la moitié des enfants concernés sont des garçons (51,4% pour 45,8% de filles avec 2,7 % non renseignés). Près de huit jeunes privés de la protection de leur famille sur dix sont des garçons. Ceci est à mettre en relation avec la très forte majorité de garçon au sein des Mineurs Non Accompagnés. (cf. figure 16)

Figure 16: Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger



4.3 Des auteurs présumés majoritairement membres de la famille proche de l'enfant

À l'instar des caractéristiques des enfants concernés, la répartition des types de dangers varie selon les caractéristiques des auteurs présumés.

Les catégories d'auteurs présumés se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

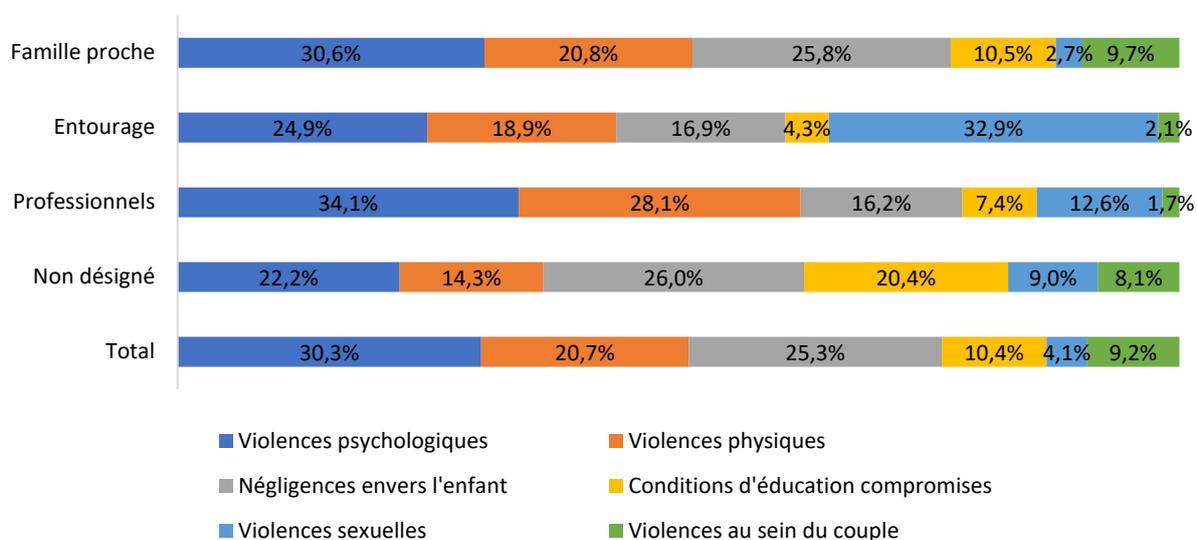
Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

Etant donné que les mineurs se mettant en danger par leur comportement sont les auteurs de ce type de danger, ce dernier n'est pas pris en compte dans les analyses ci-après. Aussi, la forte proportion des auteurs du danger « mineurs privés de la protection de sa famille » dans la catégorie non désignée, ces dangers sont également écartés des analyses.

La répartition moyenne des dangers et celle constatée lorsque l'auteur présumé est membre de la famille proche sont relativement équivalentes, ce qui s'explique par la forte proportion de ces derniers parmi les auteurs présumés. Les négligences envers l'enfant, les violences au sein du couple et les conditions d'éducation compromises sont davantage représentées dans cette catégorie d'auteurs présumés que pour les autres. Il est à noter que 99% des auteurs présumés de violences au sein du couple dont sont victimes les enfants sont membres de la famille proche selon les données.

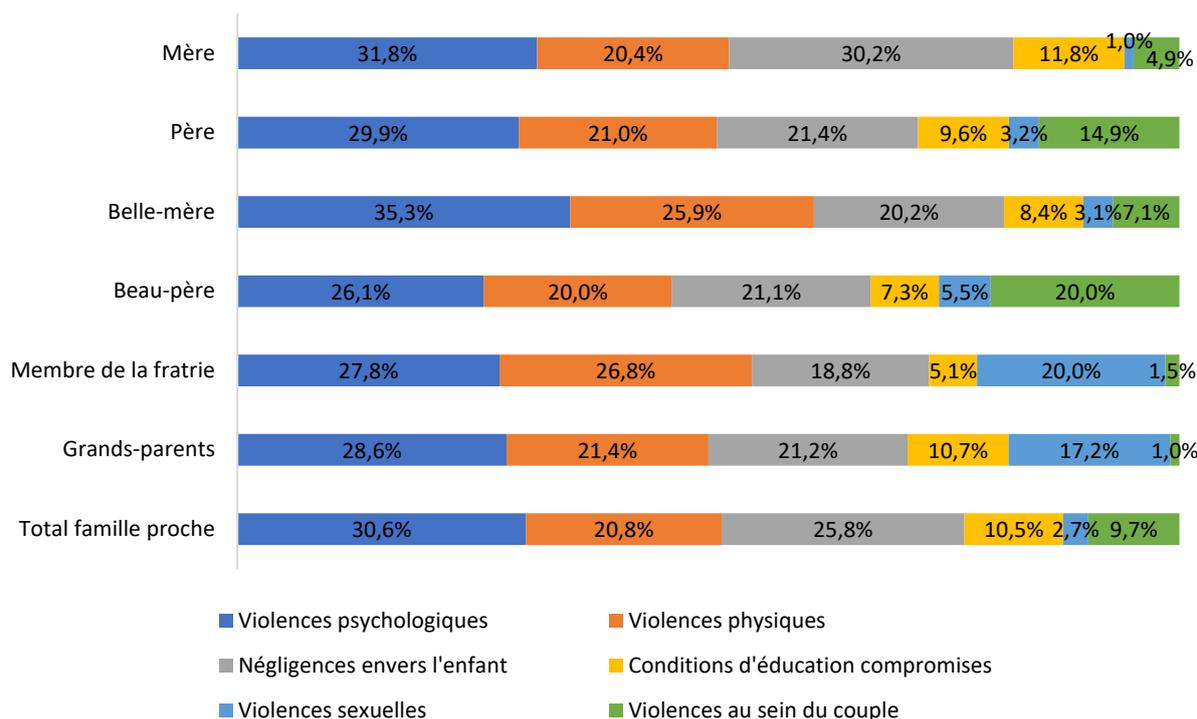
Lorsque l'auteur présumé fait partie de l'entourage, les violences sexuelles sont prédominantes et représentent 32,9% des dangers commis par un membre de cette catégorie. Les violences psychologiques et les violences physiques sont les plus fréquemment représentées lorsque l'auteur présumé est un professionnel (respectivement 34,1% et 28,1%).

Figure 17: Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés



Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont membres de la famille proche : la répartition des dangers au sein de cette catégorie montre que les mères sont davantage auteures présumées des négligences envers l'enfant (30,2%) et des conditions d'éducation compromises (11,8%). Les belles-mères exercent majoritairement des violences psychologiques (35,3%). Lorsque l'auteur présumé est le beau-père de l'enfant en danger, il y a beaucoup de violences psychologiques (26,1%) mais également des violences au sein du couple (20%). Lorsque l'auteur présumé est un membre de la fratrie, les violences physiques, psychologiques et sexuelles prédominent.

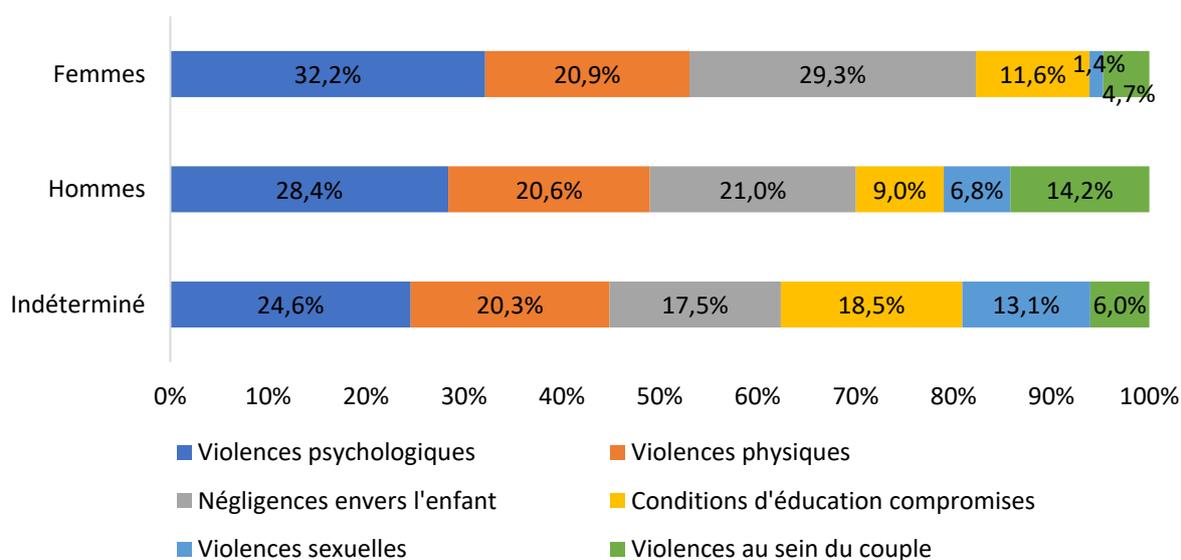
Figure 18: Répartition des dangers selon la qualité des membres de la famille proche



Les caractéristiques des auteurs présumés

Suivant la répartition générale des catégories de dangers, les violences psychologiques sont davantage représentées quel que soit le sexe de l'auteur présumé. Lorsque l'auteur présumé est un homme, les violences au sein du couple (14,2%) et les violences sexuelles (6,8%) sont plus représentés comparativement aux femmes. Pour rappel, 90,2% des auteurs présumés sont des adultes.

Figure 19: Répartition des dangers selon le sexe des auteurs présumés



A retenir sur les caractéristiques des dangers évoqués

Comme les années précédentes, les violences psychologiques représentent le premier type de danger évoqué lors des appels reçus par le service. Elles sont suivies des négligences envers l'enfant et des violences physiques qui représentent à eux trois au moins 7 dangers sur 10. Une légère baisse des négligences envers l'enfant est observée. Elles concernent davantage des jeunes enfants et restent plus fréquemment le fait des femmes.

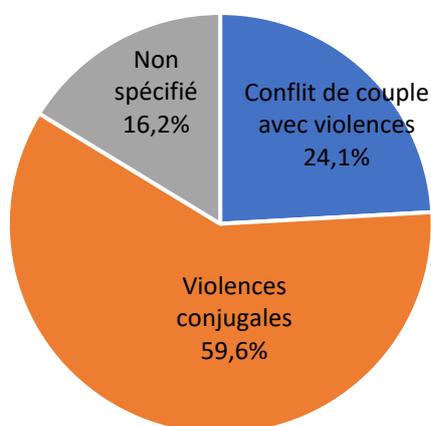
Près de 2/3 des enfants concernés par des violences sexuelles sont des filles. La moitié des mentions « comportements du mineur se mettant en danger » concerne des garçons.

Les catégories d'auteurs présumés les plus concernés par les violences physiques et sexuelles sont des hommes issus de l'entourage et/ou des professionnels. Les hommes sont également les plus concernés comme auteurs de violences au sein du couple.

Les violences au sein du couple

Les violences au sein du couple renferment deux sous-violences : les conflits de couple avec violences et les violences conjugales. Ces deux types de danger impliquent une situation de domination dans le cas des violences conjugales et de non-domination dans le cas des conflits de couple avec violence. Lors de l'entretien téléphonique, l'écouter peut avoir les informations nécessaires pour catégoriser ces formes de violences. Dans le cas contraire, l'information est uniquement renseignée comme violences au sein du couple, ce qui entraîne des différences de nombre entre les violences au sein du couple et la somme des conflits de couple avec violences et violences conjugales.

Figure 20 : Types de violences au sein du couple



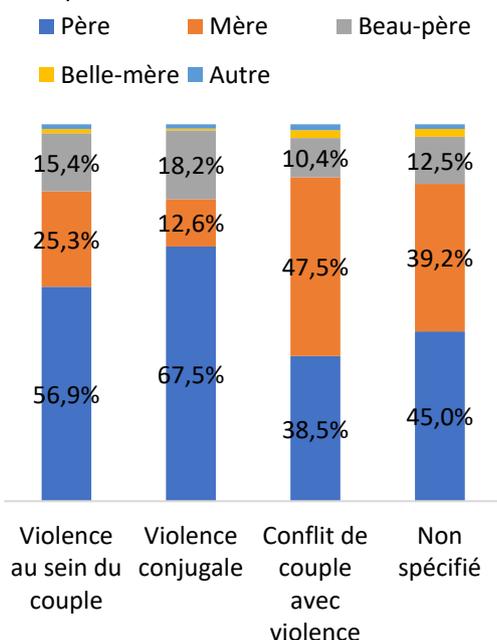
❖ Type de violences au sein du couple

Plus de la moitié (59,6%) des situations où des violences au sein du couple sont évoquées sont des violences conjugales.

Un peu moins du quart des situations représente des situations de conflit de couple avec violences. Toutefois, la forte proportion des situations non spécifiées implique une prudence dans l'interprétation des résultats.

Lorsqu'une situation de violence au sein du couple est évoquée, les appels ont abouti à une transmission dans au moins huit situations sur dix.

Figure 21: Auteurs présumés des violences au sein du couple



❖ Auteurs des violences au sein du couple

Les actes de violences au sein du couple sont majoritairement du fait des parents de l'enfant (père et mère). Ils représentent 82,2% des auteurs dans ces situations.

Les violences au sein du couple semblent particulièrement masculines puisque 73% des auteurs présumés sont des hommes (les pères et les beaux-pères). Lorsqu'il s'agit de violences conjugales, cette moyenne est plus élevée pour les hommes (86%) et une équivalence est observée dans le cas des conflits de couple avec violence, avec autant d'homme que de femme concernés. Dans ce cas, les mères sont beaucoup plus impliquées que les pères.

❖ **Autres dangers associés**

Plusieurs autres types de dangers sont associés lorsqu'une violence au sein du couple est évoquée. Il s'agit souvent des violences psychologiques sur l'enfant (37,4%), d'autant plus lorsque c'est un conflit de couple avec violence (41,8%). Ces situations sont suivies de négligences envers l'enfant. Les violences physiques et les conditions d'éducatives compromises sont beaucoup plus présentes en cas de violences conjugales.

Tableau 11: Autres dangers associés lorsqu'une violence au sein du couple est évoquée

Autres dangers associés	Violence au sein du couple	Violence conjugale	Conflit de couple avec violence
Violences psychologiques	37,4%	35,4%	41,8%
Négligence envers l'enfant	28,2%	27,2%	32,3%
Violences physiques	22,5%	24,7%	17,9%
Conditions d'éducatives compromises	8,1%	9,5%	3,0%
comportement du mineur	1,9%	1,5%	2,4%
Violences sexuelles	1,9%	1,7%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Données issues de LISA

❖ **Éléments de contextes associés**

Lorsqu'une situation de violence au sein du couple est évoquée, les problèmes de divorce/séparation des parents sont également relevés dans plus de trois situations sur dix. Cette situation est un peu plus présente lorsqu'il s'agit de violences conjugales. Les problèmes éducatifs et la consommation d'alcool sont beaucoup plus associés aux situations de violences au sein du couple que pour l'ensemble des appels. En effet, les problèmes éducatifs sont évoqués dans 22,6% des cas lorsqu'il y a violence au sein du couple (contre 14,4% pour les appels) et la consommation d'alcool dans 13,3% des situations (contre seulement 7,2%). Ces deux facteurs sont évoqués pratiquement deux fois plus lorsque l'enfant en danger est exposé à une situation de violence au sein du couple.

Cette même tendance s'observe quel que soit le sexe de l'auteur présumé des violences au sein du couple avec un peu moins de femmes concernées par la consommation d'alcool (11% contre 14% d'hommes) et beaucoup plus de problèmes éducatifs (28% contre 21%). (cf. tableau 12)

Tableau 12: Eléments de contextes associés aux parents dans le cas des violences

Eléments de contexte associés aux parents	Violence au sein du couple	Violence conjugale	Conflit de couple avec violence
Divorce/séparation	31,1%	32,3%	25,9%
Problèmes éducatifs	22,6%	19,6%	28,9%
Consommation d'alcool	13,3%	13,7%	10,8%
Problème dans la prise en charge quotidienne de l'enfant	4,7%	4,6%	5,3%
Souffrance psychique	3,1%	4,2%	-
Difficultés relationnelles avec l'enfant	3,0%	2,8%	4,9%
Incarcération du parent	2,9%	3,2%	2,7%
Tentative de suicide / idées suicidaire	2,9%	2,1%	4,9%
Conflit de couple sans violence	2,2%	1,5%	3,1%
Maladie /handicap/ déficience mentale	2,0%	2,1%	3,0%
Consommation de drogue	2,0%	2,5%	1,1%
Autres	10,2%	11,4%	8,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Données issues de LISA

5. INFORMATIONS RECUEILLIES SUR LES SITUATIONS

Pour contextualiser et analyser les situations parvenant au SNATED, les écoutants recueillent différents types d'informations relatives :

- Au comportement des enfants évoqués et à leur scolarité ;
- Au comportement du ou des parents ou de l'adulte de référence ;
- Au mode de vie des parents et des enfants évoqués ;
- A l'environnement socio-économique des enfants évoqués.

Au cours d'un appel, l'appelant peut donner une ou plusieurs informations sur un ou plusieurs enfants et parents. Ainsi, le nombre d'informations ne correspond pas au nombre d'appels. Les pourcentages exprimés sont proportionnels aux informations recueillies.

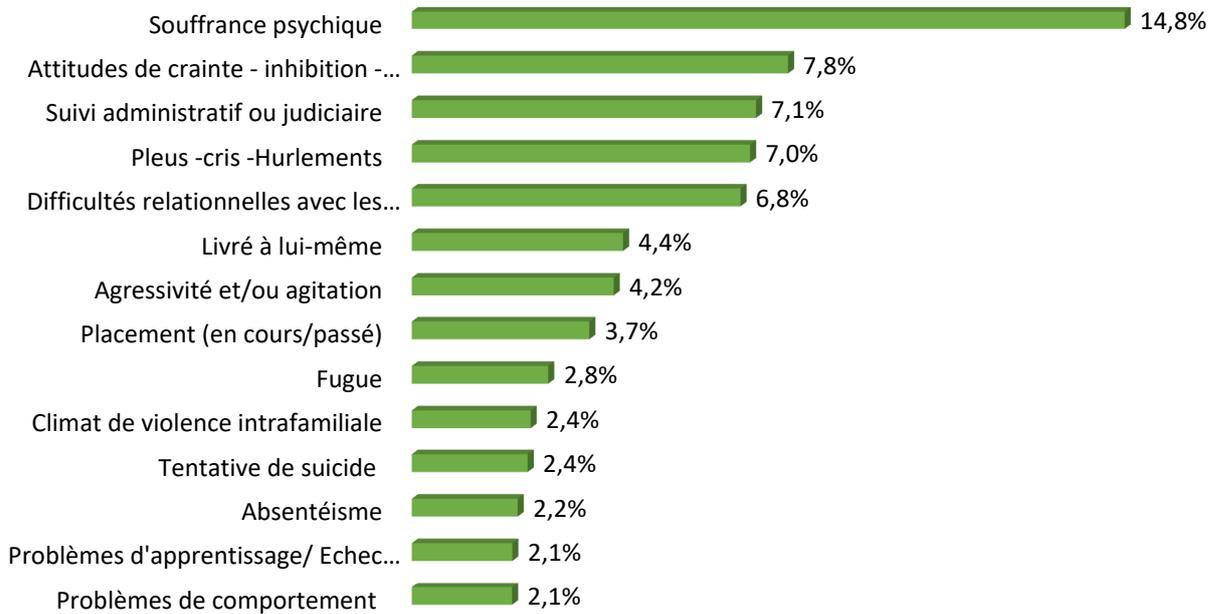
5.1 Les souffrances psychiques sont plus souvent associées aux enfants en danger ou en risque de l'être...

Parmi les informations contextuelles recueillies sur les enfants évoqués lors des appels, plus de la moitié (57,5%) concerne leurs comportements et états psychologiques. 34,3% de ces informations concernent leur contexte de vie et seulement 8,2% ont rapport à la scolarisation de ces enfants.

Les souffrances psychiques sont les premiers éléments de contexte les plus évoqués lors des appels et concernent 14,8% des éléments relatifs aux comportements et à l'état psychologique des enfants. Les attitudes de crainte (7,8%) et les pleurs-cris-hurllements (7%) sont également souvent évoqués.

Parmi les informations concernant le contexte de vie des enfants, les plus évoqués sont les suivis administratifs ou judiciaires (7,1%) et les difficultés relationnelles avec les parents (6,8%). L'absentéisme (2,2%) et les problèmes d'apprentissage sont les plus évoqués dans la catégorie des éléments relatifs à la scolarisation des enfants évoqués.

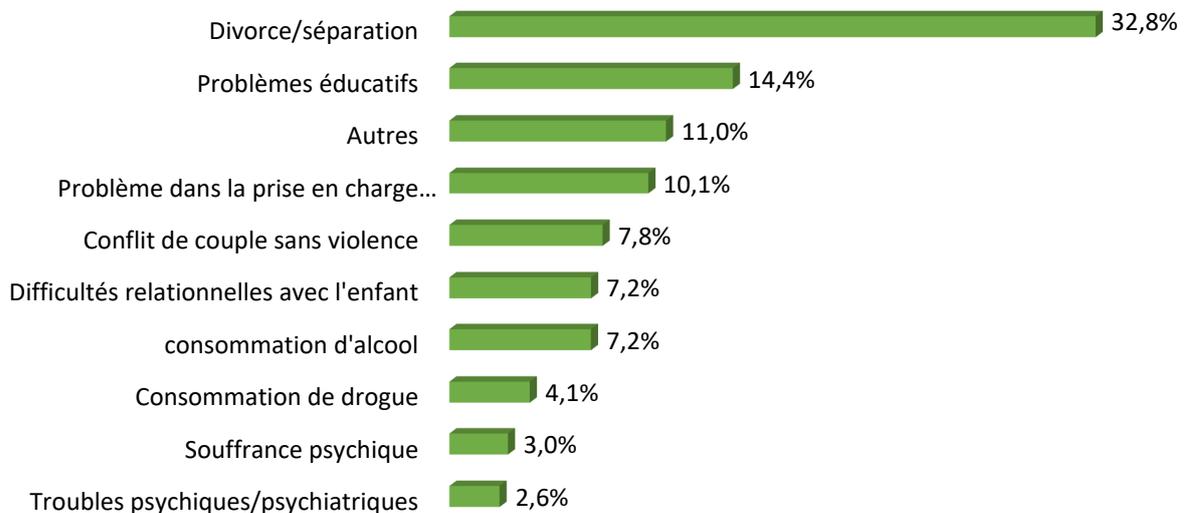
Figure 22: Informations relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarisation des enfants évoqués



5.2 Et les divorces ou séparations sont les premiers facteurs liés aux parents

Les situations de divorce/séparation sont les premiers facteurs liés aux autres types de danger et concernant les parents. Ils sont évoqués dans 32,8% des cas. Ils sont suivis des problèmes éducatifs (14,4%) et des problèmes de prise en charge quotidienne de l'enfant (10,1%). D'autres facteurs liés au comportement des parents sont également associés comme les problèmes de consommation d'alcool (7,2%) ou de drogue (4,1%).

Figure 23: Informations relatives au mode de vie et comportement des parents

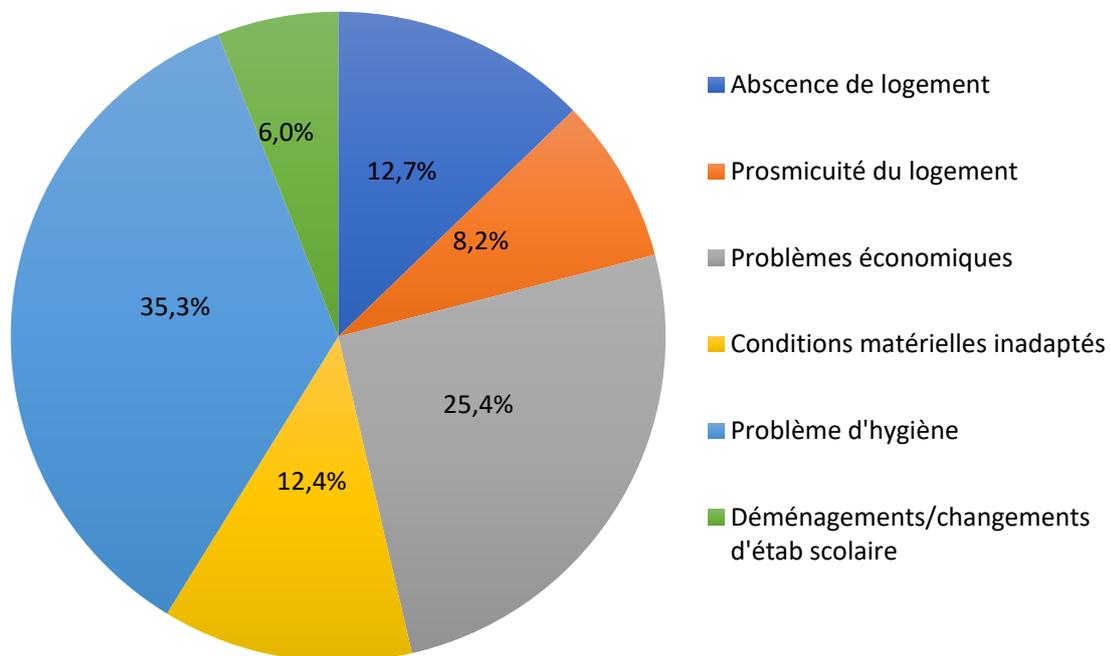


5.3 Les problèmes d'hygiène sont évoqués dans le tiers des situations

Le contexte socio-économique et environnemental de l'enfant permet d'identifier ce qui constitue des ressources ou des difficultés ayant un impact sur celui-ci. Il permet aux écoutants d'affiner la qualification du danger pour une meilleure évaluation des situations par les services départementaux. Ces informations sont les moins évoquées durant les appels.

Lorsque l'information est renseignée, les problèmes d'hygiène du logement sont évoqués dans le tiers des situations et les problèmes économiques dans le quart des situations. L'absence de logement est évoquée dans plus d'une situation sur dix ainsi que les conditions matérielles inadaptées.

Figure 24: Informations relatives au contexte socio-économique et à l'environnement des enfants



6. ORIENTATION ET SUITE DES APPELS

6.1 Les orientations apportées aux appels traités

En fonction des éléments portés à sa connaissance, l'écouter peut orienter l'appelant vers :

- Des services départementaux : service social, protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance ;
- Des services judiciaires : service de police, brigade de protection de la famille, gendarmerie, procureur de la république, juge des enfants, juge des affaires familiales ;
- Des lieux d'écoute et de soins : CMP, CMPP, maison de l'adolescent, numéro vert harcèlement, etc.
- Autres : structures associatives, structures juridiques, professionnels scolaires, défenseur des droits, services d'aides aux victimes, service de médiation, etc.
- Un nouvel appel au SNATED peut également être proposé pour un complément d'information.

Ce sont majoritairement les appels classés en Aides Immédiates qui reçoivent une orientation vers l'un de ces services. En 2019 comme pour les années antérieures, l'orientation vers un service juridique reste le premier type d'orientation proposée par les écoutants aux appelants. Elle concerne 34,4% des appels classés en AI et 10,8% des IP.

Tableau 13: Type d'orientation proposée par les écoutants

Types d'orientations	AI		IP		Appels traités	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Services juridiques	5790	34,4%	1855	10,8%	7645	22,5%
Services départementaux	4044	24,0%	777	4,5%	4821	14,2%
SNATED pour complément	1912	11,3%	226	1,3%	2138	6,3%
Lieux d'écoute et de soins	1773	10,5%	375	2,2%	2148	6,3%
Autres structures	1996	11,8%	354	2,1%	2350	6,9%
Total appels traités	16853	100,0%	17113	100,0%	33966	100,0%

Source : Données issues de LISA au 06/10/2020

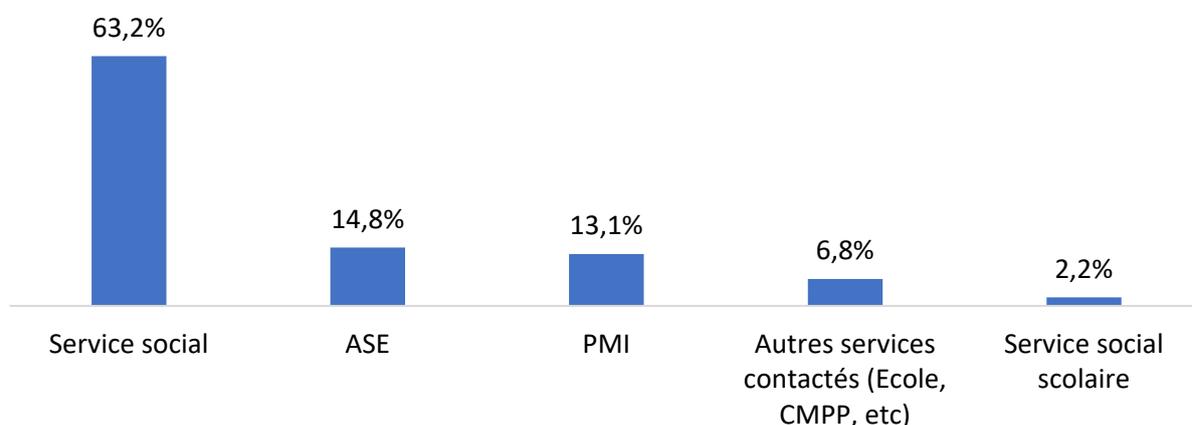
6.2 Les retours d'informations préoccupantes

Les retours d'évaluation des situations par les départements permettent au service de prendre connaissance de la suite apportée à l'IP et d'en apprécier l'adéquation avec l'évaluation des appels par les écoutants. Le taux de retour enregistré est difficile à consolider sur une année civile du fait des délais de retours variables entre département.

Au 6 octobre 2020, 7909 retours d'information préoccupante sont parvenus au service. **Le taux de retours est de 46, 2 %**

Lorsque l'information est connue, la majeure partie de l'évaluation des situations est réalisée par le service social départemental (dans 63,2% des situations). Les services de l'ASE et de la PMI ont réalisé une évaluation pour respectivement 14,8% et 13,1% des situations. Toutefois, l'information concernant le service évaluateur de la situation n'est pas renseignée dans 18,6% des situations.

Figure 25: Organisme ayant réalisé l'évaluation de la situation



Source : données issues de LISA au 06/10/2020
 Champ : nombre de retours d'IP (n=7909)

Les retours permettent d'avoir des informations sur la situation de la famille vis-à-vis du département. Parmi les retours pour lesquels l'information est renseignée, 33,6% des familles concernées par la transmission n'étaient pas connues de leur département. 27,9% d'entre elles étaient connues pour des problèmes éducatifs et 16,3% pour des difficultés économiques et sociales. Certaines situations peuvent être classer sans suite, soit parce que l'évaluation n'a pas relevé de danger ou de risque de danger sur l'enfant (30,3%).

Tableau 14: Situation de la famille ou des enfants par rapport aux départements

Situation de la famille		Effectif	Part dans le nombre total de retours
Relation vis-à-vis du département	Inconnus du département	2596	33,6%
	Problèmes éducatifs	2154	27,9%
	Difficultés économiques et sociales	1262	16,3%
	Autres	688	8,9%
	Problèmes liés au logement	329	4,3%
	Maltraitance	208	2,7%
	Difficultés scolaires (absentéisme)	189	2,4%
	Violences conjugales	180	2,3%
Situations sans suite	Pas de danger ou de risque de danger	2339	30,3%
	Famille non trouvée/non identifiée	341	4,4%
	Mineur plus exposé au danger	103	1,3%
	Départ du mineur	81	1,0%

Source : Données issues de LISA au 06/10/2020

Le suivi médico-social représente le premier type de prestation mise en place par les départements à la suite d'une transmission. Il représente 61,6% de l'ensemble des suivis dont 45,5% sont des suivis secteur.

Tableau 15: Répartition des suivis de proximité après une transmission

Suivi mis en place		Nombre de suivi	Part dans le nombre total des suivis
Suivi Médico-social	Suivi secteur	1848	45,5%
	Suivi PMI	652	16,1%
Orientations	CMP/CMPP	161	4,0%
	Parentalité (REAP, Maisons vertes, ...)	60	1,5%
	Médiation	97	2,4%
	Prof. Santé	68	1,7%
	Hospitalisation	10	0,2%
	Internat	14	0,3%
Autres	Mise à disposition - Vigilance Service Social	847	20,9%
	Suivi préventif	179	4,4%
	Vigilance Service Social Scolaire	126	3,1%
Total		4062	100%

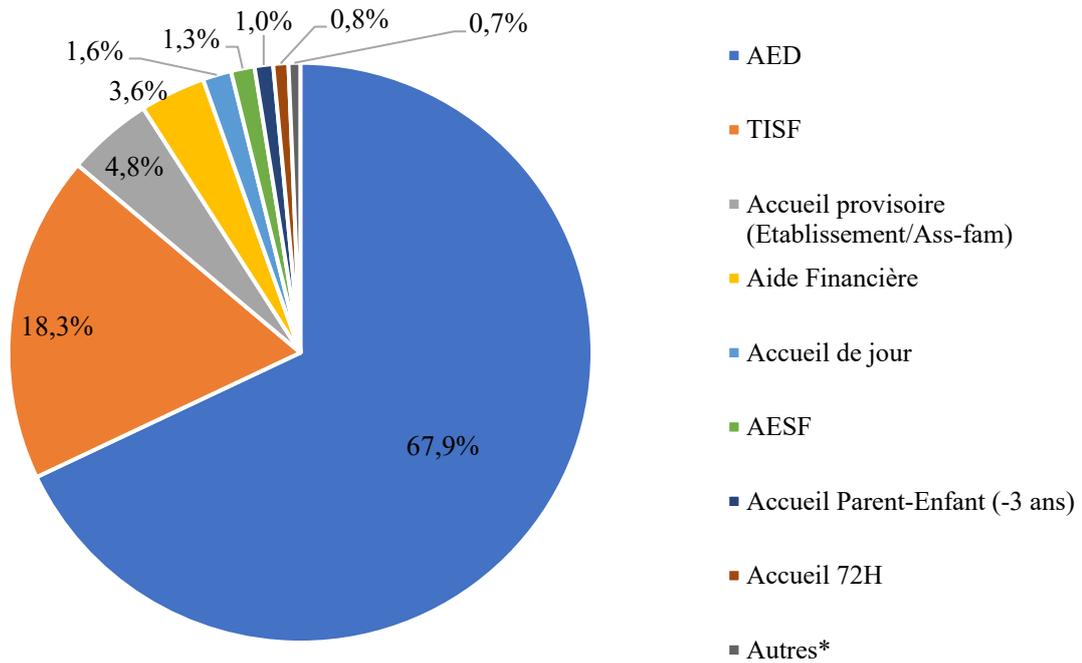
Source : Données issues de LISA au 06/10/2020

Champ : nombre de retours d'IP (n=7909)

Lorsqu'une suite est connue, les transmissions ont abouti à une prestation administrative ou une mesure judiciaire pour 13,5% d'enfants. La majorité des prestations administratives sont des Actions Educatives à Domicile (AED), dans 67,9% des situations et des prestations de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF, 18,3%).

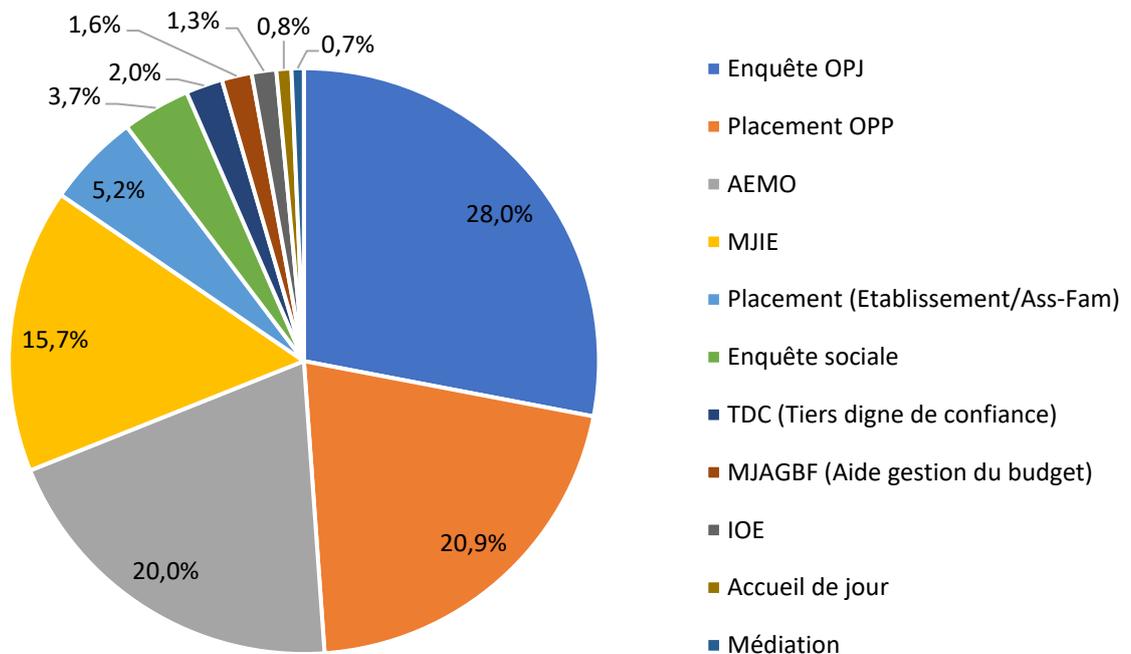
D'autres transmissions ont donné lieu à des décisions ou mesures judiciaires. Cela concerne principalement les enquêtes OPJ (28%), les placements OPP (20,9%), les AEMO (20%) et les MJIE (15,7%). (cf. figures 26 et 27)

Figure 26: Répartition des prestations administratives après IP



*La catégorie autre comprend les mesures dont l'effectif est inférieur à 5 (contrat de responsabilité parentale, accueil 5 jours et accueil Jeune Majeur)

Figure 27: Répartition des décisions ou mesures judiciaires après IP



Annexes

Tableau 16: Nombre d'AI et d'IP par département de 2015 à 2019

Départements	Aides immédiates					Informations préoccupantes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	Taux IP en 2019	Evolution IP 2015-2019
Ain	143	129	160	139	188	111	121	148	166	186	49,7%	67,6%
Aisne	106	96	94	108	93	120	117	133	136	150	61,7%	25,0%
Allier	72	63	70	64	80	66	66	64	80	67	45,6%	1,5%
Alpes-de-Haute-Prov.	53	51	67	63	55	39	46	58	51	41	42,7%	5,1%
Hautes-Alpes	71	59	37	45	51	38	34	38	52	45	46,9%	18,4%
Alpes-Maritimes	311	290	242	207	267	270	250	258	276	265	49,8%	-1,9%
Ardèche	84	110	104	87	104	73	116	128	98	125	54,6%	71,2%
Ardennes	67	59	60	50	50	64	54	83	70	68	57,6%	6,3%
Ariège	52	49	44	44	36	48	45	49	45	41	53,2%	-14,6%
Aube	98	87	62	63	68	74	89	86	94	78	53,4%	5,4%
Aude	133	111	110	81	73	90	119	107	103	117	61,6%	30,0%
Aveyron	48	60	54	56	50	26	41	54	57	37	42,5%	42,3%
Bouches-du-Rhône	578	616	573	593	564	502	555	565	617	602	51,6%	19,9%
Calvados	140	153	137	113	143	149	130	161	161	190	57,1%	27,5%
Cantal	21	24	30	25	27	12	19	15	28	30	52,6%	150,0%
Charente	75	74	67	61	54	68	70	69	59	95	63,8%	39,7%
Charente-Maritime	149	134	153	134	167	140	169	173	199	195	53,9%	39,3%
Cher	89	87	87	69	69	90	66	92	81	109	61,2%	21,1%
Corrèze	38	31	49	44	39	70	46	74	42	44	53,0%	-37,1%
Côte-d'Or	97	109	110	127	99	116	126	129	134	117	54,2%	0,9%
Côtes-d'Armor	118	94	146	149	137	127	113	132	131	165	54,6%	29,9%
Creuse	15	13	17	26	22	18	17	13	26	23	51,1%	27,8%
Dordogne	76	81	78	76	87	73	94	89	73	84	49,1%	15,1%
Doubs	155	128	154	133	133	139	142	156	173	170	56,1%	22,3%
Drôme	133	126	125	139	131	119	171	147	151	148	53,0%	24,4%
Eure	154	149	143	153	136	174	173	222	207	196	59,0%	12,6%
Eure-et-Loir	104	101	96	113	85	87	108	124	113	99	53,8%	13,8%
Finistère	211	181	191	161	146	150	147	178	177	158	52,0%	5,3%
Haute-Corse	23	28	15	25	14	15	24	18	23	21	60,0%	40,0%
Corse-du-Sud	28	32	20	17	23	17	18	15	21	16	41,0%	-5,9%
Gard	178	192	192	151	171	168	207	164	208	230	57,4%	36,9%
Haute-Garonne	335	352	355	384	353	330	322	308	387	352	49,9%	6,7%
Gers	31	38	38	29	51	25	29	29	29	29	36,3%	16,0%
Gironde	336	369	373	401	377	323	371	378	407	390	50,8%	20,7%
Hérault	293	320	298	325	347	290	244	297	356	353	50,4%	21,7%
Ille-et-Vilaine	213	208	33	218	228	173	185	175	193	220	49,1%	27,2%

Départements	Aides immédiates					Informations préoccupantes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	Taux IP en 2019	Evolution IP 2015-2019
Indre	39	36	33	42	52	25	36	39	53	47	47,5%	88,0%
Indre-et-Loire	138	118	113	103	144	120	118	112	113	147	50,5%	22,5%
Isère	271	300	301	298	307	283	262	286	344	303	49,7%	7,1%
Jura	42	47	39	56	69	46	53	51	51	80	53,7%	73,9%
Landes	67	63	83	64	65	62	57	79	78	92	58,6%	48,4%
Loir-et-Cher	71	65	55	84	74	86	78	68	92	88	54,3%	2,3%
Loire	124	114	141	138	149	122	123	143	134	146	49,5%	19,7%
Haute-Loire	27	30	46	38	33	25	28	33	34	27	45,0%	8,0%
Loire-Atlantique	322	318	336	364	332	334	319	421	393	381	53,4%	14,1%
Loiret	160	165	174	181	151	197	160	185	192	208	57,9%	5,6%
Lot	39	42	36	44	36	30	27	27	27	33	47,8%	10,0%
Lot-et-Garonne	80	63	69	75	81	76	59	85	94	109	57,4%	43,4%
Lozère	11	22	11	19	17	12	8	8	7	9	34,6%	-25,0%
Maine-et-Loire	202	189	185	188	188	168	182	184	230	220	53,9%	31,0%
Manche	95	87	88	82	85	108	87	117	91	81	48,8%	-25,0%
Marne	119	118	110	105	99	127	156	141	140	149	60,1%	17,3%
Haute-Marne	25	31	28	25	26	33	32	26	38	32	55,2%	-3,0%
Mayenne	43	52	37	57	50	48	62	55	54	46	47,9%	-4,2%
Meurthe-et-Moselle	215	148	165	119	170	242	196	209	198	167	49,6%	-31,0%
Meuse	42	39	48	34	32	51	53	48	38	44	57,9%	-13,7%
Morbihan	139	153	134	141	162	168	154	164	170	154	48,7%	-8,3%
Moselle	213	230	224	208	226	192	218	244	268	240	51,5%	25,0%
Nièvre	43	37	36	43	26	39	40	32	45	59	69,4%	51,3%
Nord	643	598	542	484	513	691	632	731	659	659	56,2%	-4,6%
Oise	175	179	168	134	184	209	197	232	207	197	51,7%	-5,7%
Orne	63	68	59	62	45	74	69	84	67	79	63,7%	6,8%
Pas-de-Calais	353	316	301	300	269	499	517	517	532	494	64,7%	-1,0%
Puy-de-Dôme	119	104	121	124	125	113	109	130	115	134	51,7%	18,6%
Pyrénées-Atlantiques	120	125	114	123	138	101	108	121	134	132	48,9%	30,7%
Hautes-Pyrénées	39	46	69	57	36	38	34	65	53	39	52,0%	2,6%
Pyrénées-Orientales	108	129	125	121	113	112	127	159	171	172	60,4%	53,6%
Bas-Rhin	187	210	218	245	220	238	226	263	243	268	54,9%	12,6%
Haut-Rhin	130	149	154	133	97	146	179	160	184	148	60,4%	1,4%
Rhône	517	487	450	504	532	475	378	472	464	508	48,8%	6,9%
Métropole de Lyon Département Rhône	-	-	-	388 116	420 112	274 201	301 71	361 111	92 372	417 91	-	-
Haute-Saône	53	48	40	44	37	49	56	58	71	68	64,8%	38,8%
Saône-et-Loire	109	138	134	117	115	117	161	170	118	141	55,1%	20,5%
Sarthe	144	101	106	140	122	143	121	140	124	172	58,5%	20,3%
Savoie	119	80	83	78	99	88	76	92	100	102	50,7%	15,9%
Haute-Savoie	185	163	197	222	196	168	173	215	219	190	49,2%	13,1%

Départements	Aides immédiates					Informations préoccupantes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019	Taux IP en 2019	Evolution IP 2015-2019
Paris	813	780	773	756	718	588	588	661	674	663	48,0%	12,8%
Seine-Maritime	327	268	277	267	251	322	363	364	370	354	58,5%	9,9%
Seine-et-Marne	358	368	375	329	385	320	339	371	365	424	52,4%	32,5%
Yvelines	373	307	353	298	314	307	307	357	309	336	51,7%	9,4%
Deux-Sèvres	71	49	55	54	40	86	74	67	83	76	65,5%	-11,6%
Somme	124	127	140	115	106	160	153	206	157	171	61,7%	6,9%
Tarn	71	103	124	89	93	93	109	141	131	119	56,1%	28,0%
Tarn-et-Garonne	46	64	48	64	41	44	72	56	82	66	61,7%	50,0%
Var	246	273	298	272	255	262	326	336	324	317	55,4%	21,0%
Vaucluse	152	170	128	115	128	170	151	146	160	161	55,7%	-5,3%
Vendée	109	103	77	90	91	100	93	88	115	132	59,2%	32,0%
Vienne	73	103	92	98	85	77	104	85	124	109	56,2%	41,6%
Haute-Vienne	62	57	58	56	56	51	71	92	64	62	52,5%	21,6%
Vosges	59	68	66	60	51	97	93	87	100	96	65,3%	-1,0%
Yonne	74	89	89	50	59	86	91	91	88	75	56,0%	-12,8%
Territoire-de-Belfort	31	20	25	27	31	44	34	35	25	38	55,1%	-13,6%
Essonne	360	334	315	355	296	289	340	341	360	343	53,7%	18,7%
Hauts-de-Seine	437	346	346	366	389	287	270	336	339	337	46,4%	17,4%
Seine-Saint-Denis	531	519	453	459	391	553	516	541	532	493	55,8%	-10,8%
Val-de-Marne	375	354	360	302	292	326	347	385	368	375	56,2%	15,0%
Val-d'Oise	317	337	294	295	272	304	318	331	324	312	53,4%	2,6%
Guadeloupe	89	78	68	58	90	81	97	68	61	73	44,8%	-9,9%
Martinique	42	25	26	44	56	33	32	41	32	54	49,1%	63,6%
Guyane	63	40	47	66	46	87	73	62	59	71	60,7%	-18,4%
Réunion	165	172	149	159	164	170	151	143	179	213	56,5%	25,3%
St Pierre et Miquelon										1	-	-
Mayotte	23	12	11	9	16	14	11	9	16	20	55,6%	42,9%
Polynésie Française	2	0	1	3	4	0	0	0	0		-	-
Saint-Barthélemy	0	0	0	0	2	0	0	1	1		-	-
Saint-Martin	2	2	2	2	2	0	0	1	1	1	33,3%	-
International	70	65	70	87	73	0	1	0	1		-	-
Non défini	1926	1883	1859	2004	1923	0	0	0	0		-	-
Total	17810	17328	16936	17018	16853	15200	15439	16737	17013	17113	50,4%	12,6%

Source : données issues de LISA, octobre 2020

Tableau 17: Taux de retour d'IP par département au 06 octobre 2020

Départements	Nombre d'IP	Nombre de retours	Taux de retour
Ain	186	122	65,6%
Aisne	150	127	84,7%
Allier	67	33	49,3%
Alpes-de-Haute-Provence	41	34	82,9%
Hautes-Alpes	45	3	6,7%
Alpes-Maritimes	265	120	45,3%
Ardèche	125	3	2,4%
Ardennes	68	2	2,9%
Ariège	41	10	24,4%
Aube	78	73	93,6%
Aude	117	53	45,3%
Aveyron	37	1	2,7%
Bouches-du-Rhône	602	203	33,7%
Calvados	190	143	75,3%
Cantal	30	12	40,0%
Charente	95	42	44,2%
Charente-Maritime	195	102	52,3%
Cher	109	86	78,9%
Corrèze	44	24	54,5%
Côte-d'Or	117		0,0%
Côtes-d'Armor	165	120	72,7%
Creuse	23	21	91,3%
Dordogne	84	4	4,8%
Doubs	170	45	26,5%
Drôme	148	1	0,7%
Eure	196	6	3,1%
Eure-et-Loir	99	27	27,3%
Finistère	158	108	68,4%
Corse-du-Sud	21	13	61,9%
Haute-Corse	16	4	25,0%
Gard	230	116	50,4%
Haute-Garonne	352	66	18,8%
Gers	29	4	13,8%
Gironde	390	297	76,2%
Hérault	353	292	82,7%
Ille-et-Vilaine	220	143	65,0%

Départements	Nombre d'IP	Nombre de retours	Taux de retour
Indre	47	40	85,1%
Indre-et-Loire	147	85	57,8%
Isère	303	243	80,2%
Jura	80	40	50,0%
Landes	92	52	56,5%
Loir-et-Cher	88	59	67,0%
Loire	146	2	1,4%
Haute-Loire	27		0,0%
Loire-Atlantique	381	261	68,5%
Loiret	208	164	78,8%
Lot	33	16	48,5%
Lot-et-Garonne	109	34	31,2%
Lozère	9		0,0%
Maine-et-Loire	220	110	50,0%
Manche	81	57	70,4%
Marne	149	91	61,1%
Haute-Marne	32	15	46,9%
Mayenne	46	1	2,2%
Meurthe-et-Moselle	167	115	68,9%
Meuse	44	36	81,8%
Morbihan	154	110	71,4%
Moselle	240	1	0,4%
Nièvre	59	56	94,9%
Nord	659	295	44,8%
Oise	197	176	89,3%
Orne	79	27	34,2%
Pas-de-Calais	494	184	37,2%
Puy-de-Dôme	134	36	26,9%
Pyrénées-Atlantiques	132	82	62,1%
Hautes-Pyrénées	39	9	23,1%
Pyrénées-Orientales	172	155	90,1%
Bas-Rhin	268	30	11,2%
Haut-Rhin	148	76	51,4%
Rhône	508	243	47,8%
Métropole de Lyon	417	234	56,1%
Haute-Saône	68	34	50,0%
Saône-et-Loire	141	23	16,3%
Sarthe	172	76	44,2%
Savoie	102	78	76,5%
Haute-Savoie	190	117	61,6%

Départements	Nombre d'IP	Nombre de retours	Taux de retour
Paris	663	390	58,8%
Seine-Maritime	354	135	38,1%
Seine-et-Marne	424	4	0,9%
Yvelines	336	31	9,2%
Deux-Sèvres	76	21	27,6%
Somme	171	133	77,8%
Tarn	119	60	50,4%
Tarn-et-Garonne	66	6	9,1%
Var	317	200	63,1%
Vaucluse	161	99	61,5%
Vendée	132	51	38,6%
Vienne	109	1	0,9%
Haute-Vienne	62	37	59,7%
Vosges	96	95	99,0%
Yonne	75	74	98,7%
Territoire de Belfort	38	23	60,5%
Essonne	343	181	52,8%
Hauts-de-Seine	337	216	64,1%
Seine-Saint-Denis	493	280	56,8%
Val-de-Marne	375	100	26,7%
Val-d'Oise	312	36	11,5%
Guadeloupe	73	6	8,2%
Martinique	54	12	22,2%
Guyane	71	3	4,2%
La Réunion	213	26	12,2%
Mayotte	20		0,0%
Saint Martin	1		0,0%
St Pierre et Miquelon	1		0,0%
Total	17113	7909	46,2%

Source : données issues de LISA, octobre 2020

Liste des tableaux

- Tableau 1: Synthèse de la population concernée par les appels traités
- Tableau 2: *Qualité de l'appelant selon le type d'appel*
- Tableau 3: Lieu de vie des enfants en danger
- Tableau 4: Lieu de vie des enfants confiés
- Tableau 5: Les auteurs présumés professionnels
- Tableau 6: Qualité des appelants mineurs
- Tableau 7: objets des appels traités provenant de mineurs
- Tableau 8: Lieu de vie des enfants évoqués durant les appels de mineurs
- Tableau 9: Répartition des formes de dangers – Nombre d'enfants concernés
- Tableau 10: Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants
- Tableau 11: Autres dangers associés lorsqu'une violence au sein du couple est évoquée
- Tableau 12: Eléments de contextes associés aux parents dans le cas des violences
- Tableau 13: Type d'orientation proposée par les écoutants
- Tableau 14: Situation de la famille ou des enfants par rapport aux départements
- Tableau 15: Répartition des suivis de proximité après une transmission
- Tableau 16: Nombre d'AI et d'IP par département de 2015 à 2019
- Tableau 17: Taux de retour d'IP par département au 06 octobre 2020

Liste des figures

- Figure 1: Evolution du nombre d'appels présentés et pré-traités entre 2014-2019
- Figure 2: Nombre d'appels présentés par mois au 119 en 2019
- Figure 3: Nombre moyen d'appels présentés par heure au 119 en 2019
- Figure 4: Evolution du nombre de saisine 1ere urgence entre 2016-2019
- Figure 5: Circuit du traitement des appels
- Figure 6: Evolution du nombre d'appels traités entre 2012-2019
- Figure 7: Durée de l'entretien téléphonique avec l'appelant
- Figure 8: Pyramide des âges des enfants en danger ou en risque de l'être
- Figure 9: Auteurs présumés membres de la famille proche
- Figure 10: Catégorie d'auteurs présumés
- Figure 11: Evolution des appels de mineurs entre de 2017 et 2019
- Figure 12: Ages des appelants mineurs
- Figure 13: Sexe des enfants évoqués
- Figure 14: Tranche d'âge des enfants évoqués
- Figure 15: Dangers évoqués durant les appels de mineurs
- Figure 16: Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger
- Figure 17: Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés
- Figure 18: Répartition des dangers selon la qualité des membres de la famille proche
- Figure 19: Répartition des dangers selon le sexe des auteurs présumés
- Figure 20 : Types de violences au sein du couple
- Figure 21: Auteurs présumés des violences au sein du couple
- Figure 22: Informations relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarisation des enfants évoqués
- Figure 23: Informations relatives au mode de vie et comportement des parents
- Figure 24: Informations relatives au contexte socio-économique et à l'environnement des enfants
- Figure 25: Organisme ayant réalisé l'évaluation de la situation
- Figure 26: Répartition des prestations administratives après IP
- Figure 27: Répartition des décisions ou mesures judiciaires après IP

Liste des cartes

- Carte 1: Nombre d'IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs par département

Imprimé pour le Snated par la Direction de l'information légale et administrative (Dila)

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger
BP 30302 – 75823 Paris Cedex 17 – tél. + 33(0)1 53 06 68 68
snated@allo119.gouv.fr
www.allo119.gouv.fr / www.giped.gouv.fr